

## 3) La fascination française

Par Nour-Eddine Boukrouh (P. 6 et 7)



## La longue marche de l'Algérie vers la démocratie

Par Badr'Eddine Mili (P. 8)



## GAZ ET PÉTROLE DE SCHISTE

# D'où vient la précipitation algérienne ?

Le dernier Conseil des ministres a résolu d'accélérer le processus devant aboutir à l'exploitation effective des gaz et pétrole de schiste. La résolution s'est imprégnée comme d'un caractère d'urgence. Pourtant, le débat autour de la problématique liée à cette exploitation n'est toujours pas épuisé. Y aurait-il anguille sous roche... mère ?

PAGE 5

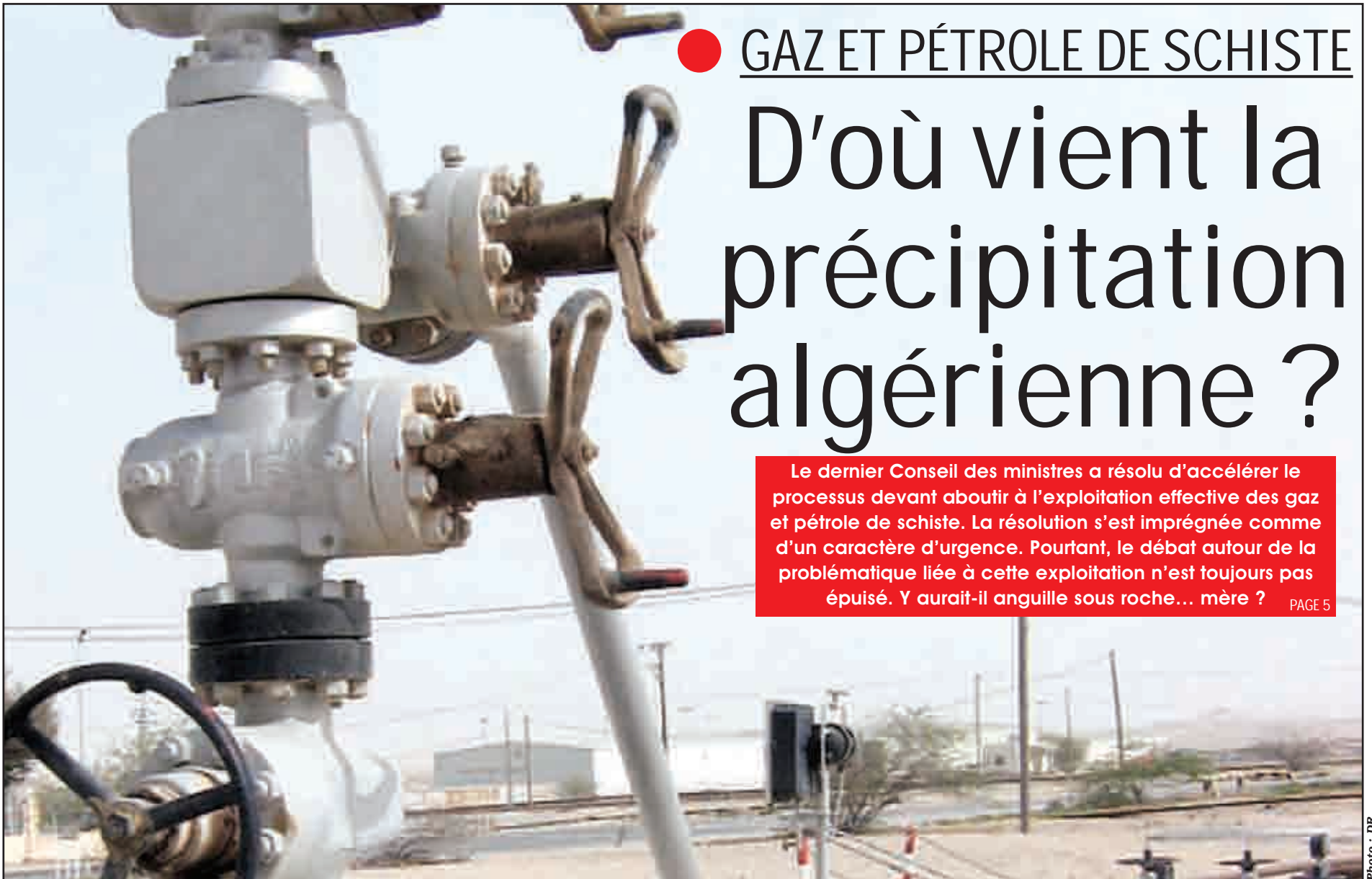


Photo : DR

### Le Bonjour du «Soir»

## L'exoplanète expliquée aux néophytes

C'est Tata, furieuse au téléphone : «C'est quoi cette histoire d'exoplanète ?» Comment expliquer à ma tante chérie que je reprenais simplement un jeu que nous avons l'habitude de déclencher, avec mon ami Kamel Djaïder, dès qu'une oreille curieuse se rapprochait de nous ? C'est le jeu de l'absurde. Tu dis n'importe quoi et ton ami répond avec un autre sujet et ainsi de suite.

C'était dans un établissement de la rue Amirouche. Un gars s'était mis à nous espionner. Le signal fut donné :

- Les étudiantes volontaires ont refusé le chalet de la Chiffa offert par le wali !

- Mais non ! On pense que les douleurs du bas du dos proviennent des reins. Il s'agit de la colonne vertébrale !

- C'est ça ! Ils ont enfin trouvé la boîte noire de l'avion crashé.

- Je ne crois pas que cette nouvelle organisation du temps scolaire sera utile.

- Bien dit ! Dans son milieu naturel, l'espérance de vie d'un panda dépasse rarement les 20 ans.

Le gars n'en pouvait plus. Il se rapprocha encore plus et nous lança : «Quoi ? Il y a un avion plein d'étudiantes volontaires et de pandas qui s'est crashé sur le chalet de la Chiffa ?»

Nous le regardâmes sans broncher mais d'un air qui voulait dire : «Maboul, tu parles de quoi ?» Une autre fois, c'était dans un bus. Djaïder évoqua le classico MCA-JSK. Je répondis que les Russes n'envoyèrent jamais un astronaute sur la Lune. Et ainsi de suite. Le gars descendit au prochain arrêt et cria : «Vous êtes fous !»

Voilà un moyen de vous débarrasser des oreilles curieuses. Mais, attention, pas de sujets politiques et pas de Tunisien avec vous. Cela pourrait vous coûter 6 mois de prison avec sursis.

maamarfarah20@yahoo.fr

## APRÈS L'INVITATION ENVOYÉE À CERTAINS ISLAMISTES PAR OUYAHIA

# Les gardes communaux s'indignent

PAGE 5

## LE NRBB ARRÉRIDIJ REMPORTE LA COUPE D'ALGÉRIE DE VOLLEY FACE AU MB BÉJAÏA (3-0)

# Net et sans bavure

Le NRBB Arréridj a remporté hier samedi la Coupe d'Algérie 2014 de volley-ball (messieurs), en battant en finale le MB Béjaïa sur le score de 3 sets à 0 (25-19, 25-18, 25-21), à la salle Harcha-Hacène d'Alger. Il s'agit de la cinquième coupe pour la formation des Hauts-Plateaux après les éditions de 2004, 2009, 2011 et 2012, au moment où elle a essuyé une défaite lors de la précédente finale face à l'ES Sétif (1-3). Le NRBB et le MBB se sont rencontrés cinq fois auparavant à ce stade de l'épreuve. Auteurs d'une excellente saison en championnat d'Algérie, les Bordjiens, qui occupent actuellement la tête du classement après la 17<sup>e</sup> journée avec 58 points, sont à un pas de réaliser le doublé.

## MOULOUD HAMROUCHE À PROPOS DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE :

# «Un projet qui nous ramène en arrière»

PAGE 3



Photo : Samir Sid



Avez-vous déjà choisi votre destination de vacances pour cet été ?

OUI  NON  Sans opinion

Êtes-vous pour l'exploitation des gaz de schiste en Algérie ?

Oui : 13,27% - Non : 82,78% - S. opinion : 3,96%

## Changement chez Derdouri

Le secrétaire général du ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication (PTIC) vient de se voir signifier la fin de ses fonctions. C'est ce que révèlent des sources proches du département de M<sup>me</sup> Derdouri en précisant que le poste sera désormais occupé par une dame issue du secteur.



vit'amine !

aminelabter@hotmail.com

### RETOUR VERS LA LIMITATION DES MANDATS !



### Zerarka à Manal

Tahar-Cherif Zerarka a quitté officiellement son poste de président du comité de direction de l'Agence nationale de régulation des hydrocarbures pour celui de P-dg du groupe minier Manal.

En fait, Zerarka a pris ses fonctions depuis plusieurs semaines avant que sa nomination ne soit confirmée le 16 avril par un décret présidentiel. Il remplace ainsi Benhadj Farid et prend le contrôle d'un groupe qui traverse une crise de management.



### Le lobby de la viande

Le lobby des maquignons commence à s'agiter à l'approche du Ramadhan. Et comme chaque année, il tente de jeter le doute sur la qualité de la viande importée notamment d'Inde. Cette année, il sollicite le concours du ministère des Affaires religieuses pour prononcer une fetwa contre cette viande. Il est vrai que, traditionnellement, ce lobby fait du mois de Ramadhan «la saison de tous les gains» et surtout celle qui impose l'augmentation du prix des viandes rouges pour le restant de l'année.



**MOULOUD HAMROUCHE À PROPOS DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE :****«Un projet qui nous ramène en arrière»**

*Invité à prendre part à une conférence-débat autour de la thématique «L'émergence d'un Etat moderne», une rencontre organisée par le Quotidien d'Oran au niveau de l'hôtel Liberté, l'ancien chef de gouvernement M. Mouloud Hamrouche, n'a pas caché son hésitation et sa gêne quant à la position à adopter à sa participation aux consultations autour du projet de la révision de la Constitution. «Après avoir pris part en 1989 à l'élaboration de la Constitution qui représente un progrès, une projection, une tentative de séparation des pouvoirs et leur contrôle, subitement on me demande de participer aux consultations autour d'un projet qui nous ramène en arrière», dit-il.*

**Amel Bentolba - Oran (Le Soir)** - Toujours au sujet des consultations autour du projet de la révision de la Constitution, l'intervenant confie : «Je vais faire un aveu, je suis un peu prisonnier de la Constitution de 89. Moralement je n'ai pas accepté, non pas parce que je n'aime pas les gens ou les hommes au pouvoir mais j'ai du respect pour les auteurs et le Président, je n'ai jamais manqué de respect à quelqu'un. Lorsque j'ai été invité à prendre part aux consultations, j'étais devant une interrogation : si j'y vais, que dire à l'opinion ? Que je me suis trompé à l'époque ? Ou que j'ai menti en 1989, et aujourd'hui je reviens à la réalité ? Ou bien leur dire non, maintenant je suis en train de mentir ? Sincèrement je ne sais pas.

Mettez-vous à ma place, je suis vraiment gêné». Et d'ajouter : «D'un autre côté, il est clair que dans le projet il y a une urgence pour le pouvoir, pour le gouvernement, à régler une disposition pour l'ensemble des rouages, et élargir l'amendement sur d'autres dispositions. Une info a circulé disant qu'un autre projet est en élaboration, je ne sais pas s'il sera soumis».

Auparavant, M. Mouloud Hamrouche a abordé la question de l'émergence de l'Etat moderne en Occident, qui a permis, dit-il, aux idées de s'épanouir, à la création de fleurir et l'innovation a pu s'élargir. «Notre société algérienne a, quant à elle, été à plusieurs reprises soumise à se conformer à un ordre. Avec un système de gou-



Hamrouche se dit prisonnier de la Constitution de 1980.

vernance fondé sur la concession et la neutralisation sociale, avec l'absence de règles pour l'accès au pouvoir et l'absence de contre-pouvoir».

En l'absence de forces organisées: partis politiques, syndicats, associations...le déficit reste criant. Dès lors, dira l'intervenant, «il faut repenser l'édification de l'Etat et de l'Autorité ; dans notre société on ne doit plus continuer à supporter la situation actuelle... sinon nous allons vers un effondrement tôt ou tard». Toutefois pour Mouloud Hamrouche, l'Armée ne peut pas

continuer de servir de base sociale au gouvernement et ce dit-il, «même si j'ai déclaré récemment qu'on ne peut rien faire sans l'Armée, toutefois en l'absence de force politique qui dit à l'armée rentrez dans vos casernes, occupez-vous de vos tâches et laissez-nous l'organisation sociale et encadrez l'Etat et la stabilité.

Malheureusement ce n'est pas encore le cas. Il faut élaborer un consensus pour libérer l'Armée de cette charge». Et de préciser un point qui lui semble utile à relever, «l'Armée n'a jamais fait de coup

d'Etat, pour la simple raison que l'Armée est au pouvoir depuis 1958». Interpellé sur la décision prise lors du Conseil des ministres quant à l'exploitation du gaz de schiste, l'ancien chef de gouvernement dira «je vais peut-être vous décevoir, mais personnellement j'ai une règle : lorsque je ne maîtrise pas un sujet, je ne l'aborde pas. Croyez-moi, mais ce domaine est vaste et il y a peu d'experts qui connaissent de quoi ils parlent, les menaces sont réelles, c'est connu. Néanmoins, j'ai une question : l'Algérie a-t-elle besoin d'argent ? Si elle n'a pas besoin d'argent alors elle ne peut ne pas se précipiter».

La question du consensus est un point sur lequel l'ancien chef de gouvernement reste intransigeant, «oui il faut un consensus et même si j'en avais un je ne le donnerais pas, je n'ai rien identifié, je sens que le pays a besoin d'une nouvelle direction. Ce consensus national, il faut le chercher tous ensemble avec le pouvoir, l'ensemble de la société, des acteurs politiques... il faut se libérer des préjugés et des rancunes d'hier, et décider quel type de consensus nous voulons. Ou bien élaborer un consensus primitif et changer de cap, puis examiner les moyens, le rythme.... Mais tous ensemble».

A. B.

**LE CONSEIL NATIONAL DU RCD SE PRONONCE SUR LA CONSTITUTION****«Une manœuvre de diversion»**

*Le Conseil national du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qui s'est réuni en session ordinaire vendredi, a commenté et pris position relativement aux consultations autour de la nouvelle Constitution. Dans sa résolution finale, le Conseil a noté que «les consultations autour d'une ultime révision constitutionnelle décidée dans la précipitation sonnent comme une manœuvre de diversion et une fuite en avant d'un régime politique finissant, dépourvu de projet et d'une vision structurante.»*

**Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir)** - Avant d'émettre un tel verdict, le Conseil national du RCD s'est arrêté sur les comportements officiels qui ont suivi l'élection présidentielle du 17 avril. Les conditions d'investiture du chef de l'Etat lui ont dicté cette critique : «La prestation de serment humiliante qui a marqué l'investiture d'un chef d'Etat grabataire illustre une gouvernance déjà délétère et annonce un chaos qui tétanise le pouvoir. L'indigence des amendements projetés corrobore les limites de la manipulation en cours et un recours à des consultations fallacieuses qui virent à un monologue de plus. Une fois encore, les questions sociétales fondamentales liées à la nature de l'Etat, à savoir la refonte institutionnelle, l'officialisation de la langue amazighe et l'équilibre des

pouvoirs sont occultées.» Le RCD, dont la position par rapport à la mouture de la nouvelle Constitution soumise à débat est connue, s'est félicité que nombre de partis et d'acteurs politiques se soient éveillés à la supercherie et aient décliné l'invitation qui leur est faite de débattre du texte.

«Le Conseil national se félicite du rejet de cette duperie par les acteurs politiques et sociaux crédibles ; attitude qui renforce d'autres décisions dont celle exprimée déjà par la Coordination pour les libertés et la transition démocratique constituée de partis de diverses obédiences.»

Le Conseil national du RCD a appuyé la démarche de la direction du parti engagée au sein de la CNTLD. Cette démarche épouse parfaitement un vecteur directeur de l'ac-

tion politique du parti : «Avant de se lancer dans la compétition électorale, il y a lieu de fixer une feuille de route consensuelle définissant les mécanismes à même d'assurer le libre choix des Algériens. Tant que ces principes et règles ne sont pas assumés ou, pire, qu'ils sont violés, comme c'est le cas depuis l'indépendance, il est illusoire de voir émerger une représentativité politique légitime et crédible.»

S'agissant de la situation économique du pays, le RCD avertit contre «le rétrécissement et la dilapidation des bases financières que requièrent la cohésion et la stabilité du pays».

Pour le parti, l'effondrement de l'économie nationale annonce des périls imminents si les réformes énergiques sont encore différées. «La décision prise à la hussarde, excluant les partenaires économiques et sociaux, de l'exploitation du gaz de schiste, de l'adhésion à l'OMC et d'un nouveau plan de dépenses publiques – et non pas de développement – ne sont que des politiques de prédation et des faux-fuyants aux conséquences incalculables.»

S. A. I.



Le parti de Bellabas se félicite du refus des partis à participer à une duperie.

**CONSTITUTION CONSENSUELLE****L'ANR décline ses propositions**

*L'Alliance nationale républicaine (ANR), qui a déjà tranché quant à participer au processus de consultations autour du projet de révision constitutionnelle, décline les principales propositions qu'elle compte émettre à Ahmed Ouyahia, chargé de ces concertations.*

**M. Kebci - Alger (Le Soir)** - C'était hier, à l'occasion de la conférence régionale des wilayas du Centre, tenue au siège national du parti à Alger. Intervenant à l'ouverture de cette réunion, le secrétaire général de l'ANR a tenu de prime abord à préciser que trois

autres conclaves similaires se tenaient en même temps à l'ouest, à l'est et au sud du pays, et les conclusions de ces quatre réunions feront l'objet d'une synthèse vendredi prochain, à l'occasion de la conférence nationale. Belkacem Sahli a d'abord tenu à

apporter un correctif qu'il jugera plus qu'utile ; il ne s'agit pas d'une Constitution consensuelle mais de consultations consensuelles devant déboucher sur une Constitution, exprimant son souhait que le projet soit à la fin soumis à un référendum populaire pour lui conférer toute la légitimité.

Estimant que ces consultations sont un rendez-vous historique, le patron de l'ANR invitera la classe politique et la société civile à ne pas le manquer, au risque de rester en marge du développement du

pays projeté pour les cinquante prochaines années. Entre autres donc, des propositions que Sahli compte faire, la définition de la nature du système que le parti souhaite semi-présidentiel avec maintien des deux Chambres du Parlement au vu, dira-t-il, de la sociologie du peuple, qui n'autorise pas présentement «l'aventure» du système parlementaire, la séparation des pouvoirs, l'instauration d'un chef de gouvernement, l'indépendance de la justice, le renforcement du rôle de la société

civile et la constitutionnalisation des positions diplomatiques du pays, ...

Le secrétaire général de l'ANR, qui dira émettre des réserves autour des 47 articles amendés dans cette mouture proposée au débat, défendra le ministre d'Etat et directeur de cabinet du président de la République, chargé de piloter ce projet. «C'est un homme politique d'excellence et nous estimons qu'il est l'homme qu'il faut pour cette mission».

M. K.

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU****Les directeurs de l'ADE soumis à des contrats de performance**

**Le ministre des Ressources en eau a déclaré, hier, que les directeurs d'unité de wilaya de l'Algérienne des eaux (ADE) devront se conformer à des mesures strictes relatives à l'amélioration du service public. Ces responsables devront donc respecter des contrats de performance signés, hier, et qui concernent 42 wilayas du pays.**

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - L'évaluation du service public est importante, a déclaré Hocine Necib à la veille du mois de Ramadhan et de la saison estivale. Pour le ministre des Ressources en eau, la modernisation des services notamment pour ce qui est de la distribution de l'eau, ainsi que la formation devront être accentuées. Il évoquera la formation de 6 000 agents de l'Algérienne des eaux ainsi que des investissements de 6 milliards de centimes réservés à l'intervention sur le réseau.

Le ministre a aussi estimé qu'il n'était plus tolérable d'avoir recours au forfait, ce dernier étant estimé à

17%. Pour cela, Hocine Necib a annoncé le projet d'installation de 715 000 compteurs pour éviter d'avoir recours au forfait.

Pour l'installation de ces compteurs, il s'agira de la mise en œuvre d'un dispositif qui permet aux jeunes de bénéficier du projet à travers notamment les dispositifs d'aide tels que l'Ansej.

Le ministre a aussi donné instruction pour le recouvrement impératif de 35 milliards de dettes qui, rappelle-t-il, menace l'équilibre financier de l'ADE. Concernant les recouvrements, le ministre a préconisé la sensibilisation des usagers à travers notamment les radios



Necib évoque la professionnalisation du service public de l'eau.

locales. Hier, donc, des contrats de performance ont été signés avec 42 responsables de l'ADE, les autres wilayas bénéficiant de la gestion

déleguée comme cela est le cas pour Alger et Oran. «Grâce aux contrats signés aujourd'hui, nous pourrions évaluer les objectifs

atteints ou pas. Ceci est un grand pas dans ce domaine», a déclaré le ministre. Il dira aussi qu'il s'agit actuellement de gagner la bataille de la bonne gouvernance et de la préservation et de l'utilisation rationnelle de la ressource grâce au service public dont l'ADE.

Estimant que le service public est la grande priorité du secteur des ressources en eau, le ministre a aussi évoqué la professionnalisation du service public de l'eau. Il s'agit ainsi, selon les responsables présents, de favoriser l'accès du maximum d'usagers aux réseaux publics et d'assurer l'équité entre les régions dans la distribution de l'eau potable. Les contrats de performance signés hier renferment un panel d'indicateurs d'évaluation du service public de l'eau et serviront de feuille de route pour les directeurs d'unités.

F.-Z. B.

**COMPTABILITÉ ET AUDIT****L'exercice de la profession reste bridé, incertain**

**L'exercice de la profession de commissaire aux comptes, de comptable agréé, d'expert-comptable et d'auditeur reste encore contraint, voire incertain même si la révision de la loi la régissant depuis 2010 est à l'ordre du jour.**

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Plus de vingt mille stagiaires à l'exercice de la profession d'expert-comptable ne peuvent effectuer leurs stages.

Ces stagiaires ne peuvent donc être pris en charge par les cabinets d'experts-comptables, dont le nombre reste insuffisant, ne peuvent être inscrits et agréés et donc, leur avenir professionnel reste incertain. De fait, c'est toute la profession des experts-comptables, des commissaires aux comptes, des comptables agréés et des auditeurs dont l'avenir reste incertain. C'est l'un des constats que l'assemblée générale de l'Union nationale des professionnels de la comptabilité et de l'audit (UNPCA), tenue hier au siège de l'Institut algérien des hautes études financières (IAHEF), a dressés.

Selon le président de l'UNPCA qui été réactivée récemment, suite à sa mise en conformité avec la loi régissant les associations, l'accès de la profession reste contraignant pour les milliers d'universitaires qui aspirent à y entrer. Ainsi, Mohamed-Lamine Hamdi évoque l'absence de structure d'accueil, d'un «cadre réglementaire» à même de prendre en charge ces aspirants en termes d'inscription et d'agrément. «Voyez, le président de l'UNPCA relève l'impossibilité pour les étudiants du

système LMD (Licence, Master et Doctorat), formés dans les spécialités financières, d'accéder à la profession, outre l'absence d'actions de formation.

Soit un déficit de plusieurs milliers de professionnels que l'arsenal législatif et réglementaire régissant la profession depuis juin 2010, la reconfiguration du dispositif de sa représentation et sa mise sous tutelle du ministère des Finances, n'ont pu aider à résorber ni contribuer à améliorer la situation de ces professionnels. «Voyez, c'est un avenir tout à fait mauvais, sombre» pour ces auditeurs des comptes économiques que M. Hamdi prévoiera. L'on évoquera ainsi la forte «centralisation» et la «bureaucratization» concernant le traitement des problèmes des stagiaires mais aussi la question de l'agrément des professionnels. Des contraintes que le Conseil national de la comptabilité, prévu par la loi et qui s'est engagé dans une opération d'«assainissement», peine pourtant à traiter de manière efficiente et dénuée de toutes suspicions, libre de velléités de «régler des comptes personnels» par le lancement d'actions judiciaires, la «terrorisation» ou l'«exclusion». Soit, l'opportunité de «la restructuration» de ce conseil, prévu par la loi, s'impose, estime le président de l'UNPCA. Autre grief

que la mise en œuvre de la loi 10-01 n'a fait qu'accentuer, la mise en concurrence des professionnels, dans un cadre de consultation restreinte, pour l'examen des comptes des opérateurs économiques. Une mise en concurrence que le président de l'UNPCA qualifie de «non conforme» aux dispositions du Code du commerce, car étant contraire au principe de la liberté mais aussi contribuant à dévaloriser le rôle du professionnel. Ceci outre la problématique de la rémunération, la fixation des tarifs ne répondant à aucune logique mais plutôt au critère du moins-disant, au détriment du principe de la qualité, observe-t-on tacitement. A ce propos, le président de la Chambre nationale des commissaires aux comptes, Cherif Bourenane, estime nécessaire de «revenir à un barème» cohérent avec la mission légale de ces auditeurs, ainsi que la fixation d'un cahier de charges type. Or, dans la mesure où le texte de loi «ne répond pas aux préoccupations de la profession, ni même à l'esprit de celle-ci», considère M. Hamdi, sa révision, son «réaménagement» s'avère donc nécessaire. Certes à l'ordre du jour du programme gouvernemental, indique le président de la Chambre nationale des commissaires aux comptes, cette révision devra néanmoins permettre de résorber ces dysfonctionnements et autres que les débats d'hier ont révélés. A charge cependant que cette révision s'opère de manière concertée avec les professionnels,

prenne en charge leurs revendications et notamment celles formulées hier dans la plate-forme adoptée hier lors de cette assemblée générale. Mais aussi qu'elle fixe «des mesures transitoires» relatives aux stages, aux examens, à l'agrément et à la progression de carrière, permette de remédier aux situations d'échecs lors des examens d'expert-comptable, et mette en place la validation des acquis expérimentiels. Ou qu'elle œuvre à généraliser le recours à ces professionnels pour l'ensemble des entreprises et établissements concernés et pas seulement les grandes entreprises, même si un déficit de l'ordre de 90 000 professionnels est patent. Comme il s'agit de résoudre le problème de la prééminence de fait des experts-comptables sur les commissaires aux comptes et autres comptables, ces derniers étant exclus de certaines prestations, outre le fait qu'elle contribue à régler le problème de la pénalisation des actes de tenue de comptes, indique-t-on.

Autre dysfonctionnement, la mise en œuvre du nouveau Système comptable financier (SCF) est «en veilleuse», observe le président de l'UNPCA, évoquant des difficultés d'application, l'absence de moyens et l'incapacité à procéder à l'évaluation d'entreprise. Et ce dans le contexte où les normes comptables évoluent dans le monde tandis que le modèle algérien reste encore inadapté.

C. B.

**MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL À ALGER****L'Union des transporteurs dénonce**

**Mécontents, les transporteurs privés algérois dénoncent leurs conditions de travail. L'Union nationale algérienne des transporteurs de la wilaya d'Alger (Unat) interpelle le ministère des Transports sur plusieurs dossiers restés en suspens.**

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Les transporteurs de voyageurs, chauffeurs de taxi et les transporteurs de marchandises reviennent à la charge. Ils remettent ainsi sur la table plusieurs dossiers. Selon le président du bureau de wilaya, Ali Bouaïcha, les transporteurs de voyageurs souffrent toujours du manque d'arrêts de bus. Idem pour les stations de bus qui «ne répondent pas aux normes et qui, souvent, ne disposent ni d'éclairage, ni de sécurité», explique-t-il. Autre revendication

des transporteurs de voyageurs : le gel de l'attribution de lignes de transport. «Les lignes existantes sont saturées. Il faut penser plutôt à en créer de nouvelles», a ajouté Ali Bouaïcha, hier, à Alger. Pour leur part, les chauffeurs de taxi soulèvent encore une fois la problématique des licences de taxi.

L'obtention de ce document suscite, selon Abdelkader Bouaïcha, secrétaire général de la section taxi de l'Unat, la «spéculation». Il rappelle ainsi l'initiative de la tutelle pour la

formation de chauffeurs de taxi, lancée en 2010. Or, poursuit-il, «une fois formés, ces chauffeurs se retrouvent une nouvelle fois en situation de chômage faute d'absence de licence».

Un problème auquel l'«ouverture» de nouvelles licences de taxi s'impose. «Nous refusons de continuer à dépendre des personnes qui détiennent ces licences. Il est temps de nous rattacher à l'administration», dit-il.

L'intervenant souligne également le manque «flagrant» de stations de taxi. Les chauffeurs de taxi se plaignent en outre des taxis clandestins. Ces indus-transporteurs, explique le SG de la section taxi, «rivalisent

avec les chauffeurs de taxi agréés dans le peu de stations qui existent». S'agissant des taxis collectifs, il exige la revalorisation de la tarification de ce type de taxis.

Même le transport de marchandises à Alger souffre du manque de stations. Selon le président du bureau de wilaya de l'Unat, seuls deux espaces lui sont réservés : une à Rouiba et l'autre à Oued S'mar. Insuffisants et pourtant souvent squattés par des transporteurs de marchandises venus d'autres wilayas. «Ces deux espaces sont tout le temps occupés par des transporteurs hors wilaya d'Alger et durant des jours», dénonce-t-il.

R. N.

**PREMIER COLLOQUE SUR LA NANOPHYSIQUE****Des applications qui demandent à être développées**

L'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène, la Faculté de physique, l'Association algérienne de physique, Physmed Euro Institut, l'Université du Maine organisent, depuis hier et jusqu'à mercredi, le premier Colloque sur la nanophysique et les nanomatériaux.

Spécialistes et étudiants avaient rendez-vous avec des communications savantes au sujet des divers domaines d'utilisation de la nanophysique.

Au-delà des aspects purement scientifiques, les participants venus de différents pays méditerranéens ont mis l'accent sur l'apport de la nanophysique au quotidien, à condition que cette dernière soit promue.

Le comité scientifique de ce premier colloque estime en effet que «les enjeux socioéconomiques ainsi que les défis technologiques des années à venir sont devenus une préoccupation majeure pour tous les pays, y compris les pays émergents et en voie de développement». C'est à ce titre, estiment ses membres, que «la communauté des scientifiques est sollicitée pour jouer un rôle important».

Un effort leur est en effet demandé pour la promotion des disciplines scientifiques qui convergent thématiquement dans leurs activités où la physique, la chimie, les sciences des matériaux et la biologie sont notamment concernées. Ils insistent sur la formation universitaire qui doit être à la hauteur des défis à venir puisque les nanomatériaux auront dans les années à venir des applications dans des domaines vitaux tels que la technologie, la médecine, les télécommunications, l'énergie, la purification de l'eau et l'écologie. Autant de domaines qu'étudiants algériens et chercheurs sont appelés à explorer.

N. I.

**GAZ ET PÉTROLE DE SCHISTE****D'où vient la précipitation algérienne ?**

**Le dernier Conseil des ministres a résolu d'accélérer le processus devant aboutir à l'exploitation effective des gaz et pétrole de schiste. La résolution s'est imprégnée comme d'un caractère d'urgence. Pourtant, le débat autour de la problématique liée à cette exploitation n'est toujours pas épuisé. Y aurait-il anguille sous roche... mère ?**

**Sofiane Aït Ifflis - Alger (Le Soir)** - La résolution du dernier Conseil des ministres situe une volonté des autorités à aller de l'avant mais surtout vite dans l'exploitation des gaz et pétrole non conventionnels, en dépit des nombreuses alertes quant aux risques sur la contamination de la nappe albiennaise et aux retombées néfastes sur l'environnement.

Elle a surpris plus d'un, tant est que le Premier ministre Abdelmalek Sellal avait, dans un passé pas lointain, déclaré que la perspective n'était pas inscrite à courte et moyenne échéance. Alors la question qui se pose est de savoir ce qui a pu ainsi précipiter la démarche. Il va sans dire que ce ne sont ni l'aisance du procédé d'exploitation, la fragmentation hydraulique, encore

moins la faiblesse du coût qui ont incité à cette décision diligente. La raison pourrait être, sinon commerciale, politique.

L'assèchement graduel des puits conventionnels (gaz et pétrole) constituerait une raison valable pour la recherche d'autres gisements à même de maintenir une production au niveau des engagements internationaux.

Un haut cadre de la Sonatrach, impliqué dans l'exploration des bassins contenant les gaz et pétrole conventionnels, une opération menée avec des sociétés américaines, croit savoir que c'est la crainte de ne pouvoir honorer des contrats de vente à long terme qui pousse ainsi les autorités algériennes à exploiter les énergies fossiles non conventionnelles, quitte à en payer un



Objectif des autorités, maintenir un niveau appréciable de la rente.

prix d'exploitation élevé. Corrélativement, il s'agirait, selon le même cadre, de maintenir un équilibre des recettes des hydrocarbures, principale ressource de financement de l'économie nationale. Les réserves algériennes

en gaz et pétrole de schiste étant parmi les plus importantes de par le monde, leur exploitation permettrait, aux yeux des autorités algériennes, de maintenir un niveau appréciable de la rente. Elles auraient ainsi décidé d'aller

de l'avant, sans prendre le soin, impérieux, d'ailleurs, d'en évaluer les risques. Peu de débats ont lieu autour de la question, hormis les tribunes fort pertinentes publiées dans la presse. Et quoique nécessaire, les autorités algériennes n'entendent pas instruire le débat. Evidemment, ce ne sont pas les Américains, qui exploitent chez eux cette ressource, qui plaideraient pour une évaluation préalable des risques à exploiter le schiste en Algérie.

Pionniers en matière de puisement de cette ressource non conventionnelle, les Américains ont tout à gagner à vendre leurs technologies et, partant, lorgner des participations dans les forages. Il n'étonnerait pas de découvrir qu'ils ont développé un lobbying dans ce sens.

Tout comme les Français d'ailleurs qui, même s'ils rechignent à faire l'expérience du forage dans l'Hexagone, seraient intéressés de tirer les enseignements de l'expérience algérienne en la matière, sans prise de risques.

S. A. I.

**APRÈS L'INVITATION ENVOYÉE À CERTAINS ISLAMISTES PAR OUYAHIA****Les gardes communaux s'indignent**

**Le Mouvement national des gardes communaux libres (MNGCL) vient de réagir violemment à ce qu'il considère comme une énième provocation du pouvoir à l'encontre de la famille des patriotes en général et les gardes communaux en particulier, après l'invitation faite par Ahmed Ouyahia récemment à certains responsables de l'ex-FIS, comme Abdelkader Boukhamkham, El-Hachemi Sahnouni et même au responsable de son bras armé, l'«ex-émir» de l'AIS, Madani Mezrag.**

Dans une déclaration signée par le président du Mouvement, Aliouat Lahlou, qui était le porte-parole de la Coordination nationale des gardes communaux, avant qu'il ne s'en démarque et ne démissionne, le MNGCL considère ces invitations comme une énième provocation de la part du pouvoir en place qui «poursuit ses complots contre tous ceux qui se sont mis face au terrorisme pour sauver l'Algérie» lit-on toujours dans la déclaration.

D'après Aliouat Lahlou que nous avons contacté par téléphone, «toutes ces provocations prouvent, s'il en est besoin, que l'actuel pouvoir n'a d'autres soucis que sa survie, en invitant ceux-là mêmes qui avaient foulé un jour au pied tous les fondements de l'Etat ; ceux qui avaient décrété officiellement la Constitution haram, en les invitant aujourd'hui à participer à l'enrichissement de la Constitution». Aussi, et toujours dans

la déclaration, le MNGCL considère ces agissements, de la part de ceux qui sont censés défendre les fondements de la République, comme «un dérapage qui est en contradiction totale avec les aspirations du peuple algérien quant à la concrétisation d'un Etat de droit auquel nous avons toujours aspiré et qui servira les générations futures, à travers l'édification d'institutions fortes et indépendantes, caractérisées par une justice libre et intègre, loin de toutes les pressions». Pour le MNGCL, il est clair qu'aujourd'hui «les patriotes que nous sommes, sommes victimes d'une trahison, tant ceux qui nous gouvernent nous imposent même dans la première loi du pays, à ce que nous nous taisions et oublions les sacrifices que nous avons consentis pour sauver la République». Le président du MNGCL précisera sur notre insistance que ce dernier paragraphe de la déclaration est



Les gardes communaux crient au complot.

venu dénoncer le nouveau chapitre introduit dans le préambule du projet de Constitution, article 2 qui parle de la réconciliation nationale comme faisant partie des constantes de la Nation, «alors que même lors du référendum sur cette question en 2005, tout le

monde savait que nous avons émis, au même titre d'ailleurs que les familles des victimes du terrorisme, des réserves que l'Etat n'a malheureusement jamais prises en compte».

Y. Y.

**RÉALISATION DE LOGEMENTS****Les marchés de gré à gré pour les entreprises algériennes**

**Les entreprises nationales de BTPH accéderont, à partir de la semaine prochaine, aux projets de construction de logements de gré à gré. C'est ce qu'a annoncé, hier, le président de l'Association générale des entrepreneurs algériens (Agea).**

Mouloud Kheloufi, président de l'Agea a indiqué que c'est demain, lundi, que son organisation va se réunir avec le ministre de l'Habitat pour décider de l'application du programme de réalisation des 100 000 unités de logement par an.

Les entrepreneurs membres de l'Agea qui se sont réunis, hier,

au siège de l'association à Alger se sont, par ailleurs plaints du manque de confiance dont ils bénéficient de la part des pouvoirs publics qui «préfèrent accorder les gros marchés aux entreprises étrangères».

L'Agea rejette le prétexte de compétence et estime que les entreprises nationales n'ont rien

à envier au savoir-faire étranger. Ces entrepreneurs, qui ne demandent pas l'exclusion totale des entreprises étrangères vu les nombreux chantiers en cours, refusent, en outre, qu'elles soient privilégiées au détriment des entreprises nationales. D'autant que, dénonce l'Agea, les entreprises étrangères gèrent les contrats et sous-traitent avec les entreprises locales.

«Les étrangers négocient des cahiers des charges mais ce sont les Algériens qui construisent», ont indiqué les membres de

l'Agea qui estiment que l'apport de l'étranger n'a rien ramené au secteur. Ils rappellent que 70% de la réalisation du programme de gouvernement a été fait par des Algériens.

L'Agea a aussi rappelé la convention qui a été signée avec le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels et les Espagnols pour la formation des formateurs dans le domaine de la construction.

Une école de formation professionnelle dans le domaine sera également réalisée en par-

tenariat avec des Espagnols. Sur un autre sujet, l'Agea qui a été destinataire du document de propositions d'amendement pour la révision de la Constitution a ajouté deux propositions.

Il s'agit, souligne M. Kheloufi, de la mise en place d'une justice spécialisée dans le domaine économique et commercial et le respect du pacte national économique et social de croissance, signé lors de la dernière tripartite avec le Premier ministre.

S. A.

NATIONS ET  
CONSTITUTIONS

## 3) La fascination

«*Quand on mesure l'homme et qu'on le trouve si petit et qu'ensuite on mesure le succès et qu'on le trouve si énorme, il est impossible que l'esprit n'éprouve pas quelque surprise. On se demande : comment a-t-il fait ? On décompose l'aventure et l'aventurier... On ne trouve au fond de l'homme et de son procédé que deux choses : la ruse et l'argent...*»

Victor Hugo (*Napoléon le Petit*).

La révision d'une Constitution n'est pas une fin en soi, c'est par ce que visent à travers elle ses initiateurs qu'elle peut avoir ou non un sens. La prochaine révision constitutionnelle devrait pouvoir tirer les enseignements des erreurs et abus du passé et anticiper autant que possible les risques et périls du futur. Il faudrait s'inspirer dans cette tâche du corpus des Constitutions passées et des textes fondateurs de l'Etat algérien, représentant ce qu'il y a de bon dans l'une et corrigeant dans le sens du meilleur celle qu'on se propose d'amender. Il faut aussi s'intéresser à ce qu'ont fait, il y a longtemps ou tout récemment, les autres, ceux qui nous sont

**Charles de Gaulle, malgré la consonance de son nom, ne descend pas de l'ancienne noblesse française. Mais toute la noblesse et la grandeur dont peut s'enorgueillir la France du XX<sup>e</sup> siècle tiennent de lui, de sa vision du monde et de ses décisions qui ont sauvé par deux fois la France : pendant la Seconde Guerre mondiale et durant la guerre d'Algérie.**

proches par maintes ressemblances, comme la Tunisie post-révolutionnaire, ou par la culture politique, comme les Français dont nous nous sommes notamment inspirés jadis pour la rédaction de nos textes fondateurs et, en partie, de nos Constitutions.

Une Constitution peut en effet être révisée dans le but d'apporter un plus, comme elle peut l'être pour apporter un plus à un homme et un moins à une nation. Après la Révolution française et la «Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen» de 1789, puis la proclamation de la première République en 1793, la France n'a pu éviter par la suite un retour à la monarchie et à l'autoritarisme sous différentes appellations (Consulat, restauration, Empire). Jusqu'en 1870, elle aura connu trois monarchies constitutionnelles, deux républiques et deux empires. Ce n'est qu'en 1879 qu'elle a définitivement tourné le dos à la royauté et consacré la République telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Avec la III<sup>e</sup> République fondée par les Lois constitutionnelles prises entre 1875 et 1879, elle a posé durablement le socle démocratique de la France avec les lois sur la liberté de la presse, l'école gratuite et obligatoire, l'enseignement public et laïque, la légalisation des syndicats et des associations, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les congés payés, les conventions collectives, la semaine de 40 heures... Née de la défaite de Sedan (1870) face aux Prussiens, elle est morte de la débâcle de 1940 face à l'Allemagne. La Constitution qui sera adoptée en 1946 donnera naissance à la IV<sup>e</sup> République dont s'inspireront les textes fondateurs de notre lutte de libération et les organes qui la dirigeront. Elle tombera à son tour en 1958, emportée par les remous de la guerre d'Algérie.

Les Français ont mis près d'un siècle pour entrer définitivement en République et en démocratie, deux choses qui vont de pair en principe sauf dans le monde arabe où

aucune république n'est démocratique à l'exception, depuis peu, de la Tunisie. Ils ont consommé quatorze Constitutions et laissé des dizaines de milliers de cadavres tout au long de ce parcours. Si nous devions les prendre pour étalon de mesure, le temps qui nous reste serait de trente-quatre ans. Mais il n'y a pas que le facteur temps, il y a surtout la délicatesse du choix de la direction à prendre. Encore faut-il donc, comme eux, suivre la voie lumineuse du chemin du progrès au lieu de chercher à prendre à la première occasion venue la tangente qui mène à Kaboul.

Des régressions similaires ont été observées dans d'autres pays comme en Allemagne qui est passée d'un régime démocratique (la république de Weimar instituée en 1919) à un régime autocratique (le troisième Reich à partir de 1933) et en Algérie où la révision de 2008 a supprimé la limitation des mandats et la répartition du pouvoir exécutif entre le président de la République et le chef du gouvernement.

Les textes fondateurs de l'Etat algérien sont l'«Appel du 1<sup>er</sup> novembre 1954», la «Plateforme de la Soummam» (1956) et le «Programme de Tripoli» (1962). De ces trois documents, seul le premier jouit d'une reconnaissance unanime et d'une certaine

sacralité, quand les deux autres restent l'objet de controverses. Ces documents peuvent être consultés sur le site de la présidence de la République, mais il est regrettable de constater que personne n'a pensé à les débarrasser des nombreuses fautes de saisie, vocabulaire, orthographe, grammaire et ponctuation dont ils sont entachés dans la version française. J'en signale une seule ici : la confusion systématique entre «décade» (dix jours) et décennie (dix ans) qu'on retrouve dans l'«Appel du 1<sup>er</sup> Novembre» et le «Programme de Tripoli». N'y a-t-il personne là-haut pour se dévouer à cette humble tâche qui sauverait un peu de notre dignité ?

L'«Appel du 1<sup>er</sup> Novembre» a défini les buts de l'indépendance nationale avec à leur tête «la restauration de l'Etat algérien souverain démocratique et social dans le cadre des principes islamiques». Cette formule n'est pas de l'invention du CRUA ou du duo constitué de Mohamed Boudiaf et de Didouche Mourad à qui est attribuée sa rédaction. On la trouve dans la «Résolution de politique générale» adoptée par le 3<sup>e</sup> congrès du parti de Ferhat Abbas (l'UDMA) en septembre 1951 où il était déjà question de «l'instauration d'une République algérienne démocratique et sociale».

Le PPA-MTLD dirigé par Messali Hadj est alors en pleine crise. Les membres du Comité central refusent de céder à ses exigences de gérer le parti à sa guise et convoquent un congrès en avril 1953 au cours duquel un débat est ouvert sur la nature du futur Etat algérien. Parmi les congressistes, il en est qui envisagent le système monarchique et d'autres la République islamique, mais les deux propositions sont écartées. La définition du futur Etat qui sera retenue finalement est celle qui sera mentionnée dans l'«Appel du Comité central du MTLD pour un congrès national algérien» en date du 10 décembre 1953 et qui recommande un «Etat républicain, démocratique et social».

Ces cogitations sur le devenir de la nation

algérienne et la terminologie utilisée ne sont pas le fruit d'une réflexion algérienne mais le produit de l'influence de la culture politique française de gauche sur les nationalistes algériens. En effet, la Constitution qui a fondé la III<sup>e</sup> République, de même que celle de la IV<sup>e</sup>, instaurée en octobre 1946, comportent la mention : «La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale». L'ajout de «dans le cadre des principes islamiques» a été conçu comme une réplique au mot «laïque» que les leaders algériens de l'époque ne pouvaient endosser. De même qu'on trouve dans ces deux Constitutions mention de la devise qui figure dans les Constitutions algériennes de 1963 à nos jours : «Son principe est : par le peuple et pour le peuple».

On décèle cette fascination pour la culture politique française, consciente ou inconsciente, de façon encore plus marquée dans le choix des dénominations données aux organes dirigeants de la Révolution algérienne entre 1954 et 1962 («Front de Libération Nationale», «Gouvernement Provisoire de la République algérienne» et «Conseil national de la Révolution algérienne»). C'est ainsi que le premier n'est que la reprise de CFLN («Comité français de Libération nationale» créé par de Gaulle et Giraud en 1943), le deuxième la reprise de GPRF («Gouvernement provisoire de la République française», créé en 1944 en remplacement du CFLN) et le troisième la reprise de CNRF («Conseil national de la Résistance française»).

Charles de Gaulle, malgré la consonance de son nom, ne descend pas de l'ancienne noblesse française. Mais toute la noblesse et la grandeur dont peut s'enorgueillir la France du XX<sup>e</sup> siècle tiennent de lui, de sa vision du monde et de ses décisions qui ont sauvé par deux fois la France : pendant la Seconde Guerre mondiale et durant la guerre d'Algérie. Ses idées et son héritage intellectuel et politique continuent d'inspirer la classe politique de l'Hexagone, de gauche comme de droite, à nos jours. C'était un grand homme au sens propre (il mesurait plus de deux mètres) et figuré. Il était lui-même rempli de cette certitude et n'hésitait pas à rappeler à l'ordre les oublieux. Ses biographes rapportent des anecdotes à ce sujet dont celle-ci : alors qu'il était en dépla-

**La Constitution de 1848 a créé la fonction de président de la République éligible à un mandat de quatre ans, et posé la règle que la rééligibilité n'est envisageable qu'après un intervalle de quatre ans. Elle a aussi institué le poste de vice-président. Elle affirme dans son préambule : «La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposée pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation...»**

cement dans un département français, un proche osa attirer son attention sur le fait que le préfet du département venu à leur accueil était plus grand que lui. Offensé, de Gaulle le cingla de cette mise au point : «Dites plus long !»

Moqué un jour par un média français sur sa taille, Bouteflika répondit en évoquant la taille de Napoléon le Grand. Il ne dit pas qu'il était «plus long» ou «plus grand» que lui mais, par une circonvolution, qu'il le dépassait d'un ou de deux centimètres. La question ne devait pas avoir surpris Bouteflika mais la réponse, elle, a dû surprendre le journaliste qui a dû se dire qu'elle ne pouvait pas avoir spontanément fusé. En tout cas, dans la première comme dans la seconde histoire, le plus long n'était pas le plus grand.

Il est curieux que dans l'histoire de la France deux membres d'une même famille

Par Nour-Eddine Boukrouh  
noureddineboukrouh@yahoo.fr



aient commis à un demi-siècle d'intervalle les deux seuls coups d'Etat qu'elle connaisse. Ne pouvant se revendiquer d'un sang royal, ils n'instituèrent pas des monarchies mais des Empires. Napoléon Bonaparte commit le premier en 1799 (18 Brumaire) en étendant le mandat du Consulat dont il était membre à dix ans puis à vie une fois devenu Premier consul, avant de se proclamer en 1804 «Empereur des Français» ; Louis-Napoléon Bonaparte, que Victor Hugo a surnommé dans un pamphlet célèbre *Napoléon le Petit*, est l'auteur du second. A la faveur de la Révolution de 1848, il s'est fait élire député puis, après l'adoption d'une nouvelle Constitution rétablissant la République, comme premier président de la République de l'histoire de France avec le soutien de Victor Hugo, notamment, qui va le payer de vingt ans d'exil. Il se revendiquait de la descendance de son oncle, Napoléon le Grand, mais de récentes analyses d'ADN ont démenti cette filiation.

La Constitution de 1848 a créé la fonction de président de la République éligible à un mandat de quatre ans, et posé la règle que la rééligibilité n'est envisageable qu'après un intervalle de quatre ans. Elle a aussi institué le poste de vice-président. Elle affirme dans son préambule : «La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposée

pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation...» Dans l'article premier, et comme pour conjurer tout risque de retour en arrière, elle avait disposé que «la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français. Elle est inaliénable et imprescriptible. Aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice».

A l'article 51 il est précisé que le Président «ne peut suspendre en aucune manière l'empire de la Constitution et des lois». C'est pourtant ce que Louis-Napoléon Bonaparte va faire malgré d'autres protections dont la Constitution a cru s'entourer comme l'article 110 où il est stipulé que «l'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français».

# française

Ces derniers étaient alors au nombre de 37 millions d'habitants, soit autant que nous actuellement. Le serment d'investiture prêté par Louis Bonaparte, conformément à l'article 43 est : «Je jure de rester fidèle à la République démocratique une et indivisible et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution».

Début 1951, il change la hiérarchie militaire pour placer des hommes dévoués à sa cause. Le coup d'Etat est en marche. Son plus proche conseiller, son éminence grise, est son frère, Charles de Morny, un affairiste dont il fera son ministre de l'Intérieur puis le président du Parlement pour s'assurer de sa servilité.

A l'approche de l'expiration de son mandat, il entreprend de changer la Constitution pour pouvoir se représenter à l'élection présidentielle. Le 14 janvier 1852, il adresse une proclamation au peuple français dans laquelle il déclare : «Je me suis dit : puisque la France ne marche depuis cinquante ans qu'en vertu de l'organisation du Consulat et de l'Empire, pourquoi n'adopterons-nous pas aussi les institutions politiques de cette époque ?... C'est pour cela que j'ai soumis à votre jugement les bases principales d'une Constitution empruntée à celle de l'An VIII». Le texte qu'il présente fait passer le mandat présidentiel de quatre à dix ans, mais il doit être approuvé par la majorité des deux-tiers des membres de l'Assemblée nationale. Il lui manque 94 voix (446 pour, 278 contre). Le 2 décembre 1852, il dissout l'Assem-

blée et proclame le second Empire après l'avoir fait plébisciter par un vote populaire. Les députés qui s'opposent à son coup de force sont mis aux arrêts. Le 4, l'armée réprime la foule sortie manifester. La répression s'étend à tout le pays et on comptera des milliers de morts. Dans la nouvelle Constitution confectionnée à ses mesures, la justice est rendue en son nom propre et

**Il en découle pour nous que si nous avons le contenant, nous n'avons pas le contenu. Nous n'avons pas de Constitution et ce qu'on va réviser, c'est le vide, le néant, le mensonge.**

non au nom du peuple (art. 7), il a le monopole de l'initiative des lois (art. 8), les ministres, sénateurs, députés, magistrats, fonctionnaires et officiers doivent lui prêter serment de fidélité (art. 15)... C'est, signalons-le, cette Constitution qui a décidé que «le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français» (art. 109).

Voilà le portrait moral que dresse de lui Victor Hugo dans le pamphlet dont il l'a honoré en 1852 depuis son exil en Belgique : «Que peut-il ? Tout. Qu'a-t-il fait ? Rien. Avec cette pleine puissance, en huit mois un homme de génie eût changé la face de la France, de l'Europe peut-être. Seulement voilà, il a pris la France et n'en sait rien faire. Dieu sait pourtant que le Président se démène : il fait rage, il touche à tout, il court après les projets ; ne pouvant créer, il décrète ; il cherche à donner le change sur sa nul-

lité ; c'est le mouvement perpétuel ; mais hélas ! cette roue tourne à vide... Il aime la gloriole, les paillettes, les grands mots, ce qui sonne, ce qui brille, toutes les verroteries du pouvoir. Il a pour lui l'argent, l'agio, la banque, la bourse, le coffre-fort... Cet homme ne raisonne pas ; il a des caprices, il faut qu'il les satisfasse... Faites des affaires, gobergez-vous, prenez du ventre ;

il n'est plus question d'être un grand peuple, d'être un puissant peuple, d'être une nation libre... On y ajoutera le cynisme car, la France, il la foule aux pieds, lui rit au nez, la brave, l'insulte et la bafoue ! Triste spectacle que celui du galop, à travers l'absurde, d'un homme médiocre échappé».

Après les lois constitutionnelles qui ont façonné la IIIe République et lui ont assuré le record de longévité depuis 1789, la Constitution de 1958 n'est pas loin de lui ravir cette distinction car elle a été régulièrement adaptée aux évolutions de la société française et du monde à travers les 24 révisions qui l'ont touchée jusqu'en 2008, date à laquelle le nombre de mandats présidentiels a été ramené à deux par le président Sarkozy après que le président Chirac eut ramené, avant lui, leur durée du septennat au quinquennat. Elle est aujourd'hui composée

de la «Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen» de 1789, du «Préambule» de la Constitution de 1946, d'un bloc de 106 articles et, après ceux de l'Homme, consacre les droits de la nature par l'incorporation d'une Charte de l'environnement tenant en 10 articles.

Le fondateur de la V<sup>e</sup> République, de Gaulle, a quitté ses fonctions avant la fin de son deuxième mandat et après avoir rendu d'éminents services à son pays, modernisé son économie et transformé le visage de la France sur tous les plans. Il disait : «Toute grande construction humaine serait arbitraire et fragile s'il y manquait le sceau de la France» (*Mémoires de guerre : le Salut*). Dans la «Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen» rédigée en 1789 par ses aïeux révolutionnaires on peut lire à l'article 16 : «Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution». Il en découle pour nous que si nous avons le contenant, nous n'avons pas le contenu. Nous n'avons pas de Constitution et ce qu'on va réviser, c'est le vide, le néant, le mensonge. Les gouvernants passent mais leurs œuvres restent, surtout les mauvaises, surtout les précédents néfastes qu'ils laissent derrière eux comme les mines enfouies par un ennemi pour punir ceux qui hériteront de la terre dont il a été chassé.

N. B.

Judi : 4) L'idéal américain.

## Communiqué de la famille Sadi

Le 6 mai dernier, le tribunal d'Hussein Dey a condamné à payer des dommages et intérêts tous ceux que nous avons poursuivis en diffamation : Smaïl Mira et tous les médias qui ont relayé sa calomnie, à savoir les journaux *Chourrouk*, *Mon Journal* ainsi que la télévision *Chourrouk*.

Plusieurs manœuvres et trois reports d'audience n'ont pas eu raison de la détermination des villageois. Le procès, qui s'est enfin tenu le 8 avril, a mis un terme à la campagne diffamatoire menée par un individu et des organes de presse soudés dans la bassesse. Dénuée de tout fondement, l'opération qui fut pourtant montée à grands bruits, s'est dégonflée comme une baudruche lors de l'audience : tous les mis en cause se sont déjugés et se sont défaussés les uns sur les autres. Le verdict est venu consacrer une condamnation inévitable de tous les agents impliqués dans la calomnie qui a souillé la

mémoire et l'honneur de deux citoyens du village : Ameer Ali et Sadi Amar.

Au-delà de cette condamnation qui reconnaît le caractère diffamatoire du délit mais que nous jugeons insuffisante, notamment par la publication du jugement qui n'est pas ordonnée, le fait marquant de cet événement aura été la constante mobilisation des jeunes villageois, mais aussi des moins jeunes, d'anciens moudjahids, de membres de l'ALN de la région, de parents de chahids, tous mus par un sens de l'honneur exemplaire qui mérite d'être salué. Les habitants des Aghribs et tous ceux qui les ont soutenus ont perpétué les valeurs qui ont permis à la Kabylie éternelle de traverser les vicissitudes de l'Histoire. Ensemble, ils ont apporté la démonstration que la solidarité et la volonté des hommes de dignité sont plus fortes que tous les pouvoirs. Intervenant dans une période d'abaisse-

ment moral, cet engagement a marqué les esprits. Il est, en fait, la plus belle et la plus durable des victoires que l'on puisse transmettre aux générations futures.

Dans cette affaire, chacun a pu également mesurer le dévouement désintéressé du collectif d'avocats qui a permis cette issue. À chacun d'entre eux, nous disons notre gratitude.

En signe d'hommage à cette solidarité dans l'honneur, nous, plaignants, confirmons notre engagement à remettre au Comité de village des Aghribs l'intégralité des dommages et intérêts que nous demandons en réparation de la forfaiture qui a visé notre père.

Eu égard à la teneur du délibéré et pour des raisons opposées, différentes parties, dont nous-mêmes, ont interjeté appel du jugement.

**Aghribs, le 21 mai 2014.**

# La longue marche de l'Algérie vers la démocratie

**A quoi servirait, en Algérie et, en ce moment précis de 2014, une Constitution révisée, si toutes celles qui l'ont précédée n'ont été ni appliquées ni respectées ? C'est la question que se posent de nombreux citoyens algériens, après avoir pris connaissance de l'initiative présidentielle portant, pour la énième fois, révision de la Constitution de 1996.**

Les citoyens se posent cette question, sachant, par expérience, que la Loi fondamentale n'a réglé, de l'indépendance à nos jours, aucun de leurs problèmes essentiels et, a fortiori, ceux de l'Etat, pas plus que les lois, organiques ou non, qui en ont dérivé et qui se comptent par centaines, faisant de l'Algérie le pays qui possède l'arsenal législatif et réglementaire le plus complet et le plus sophistiqué, au monde, mais, en même temps, l'un des plus stériles.

Abdelhamid Brahim, l'ancien Premier ministre du président Chadli Bendjedid, l'auteur de la fameuse déclaration sur les 26 milliards, a, bien malgré lui, été amené à le constater, dans une interview accordée à la télévision publique, aux premiers jours de sa prise de fonctions, avouant que le problème de l'Algérie ne réside pas dans la santé de ses dispositifs juridiques mais, plus simplement, dans leur inapplication.

Or, dans les Etats qui développent une gouvernance démocratique attestée, une Constitution est rédigée pour être appliquée. Placée au centre de la vie institutionnelle et politique du pays, elle fonctionne comme un organisme vivant invoqué, convoqué, mis en avant à tout moment pour arbitrer et régler les problèmes et les différends qui surgissent aussi bien dans la sphère du pouvoir proprement dite, que, plus largement, dans celle de la société, souvent, confrontée à des accélérations ou à des inversions des mouvements de l'Histoire nécessitant des réajustements ou des recadrages pour sauvegarder ou bonifier les principes et les valeurs sur lesquels repose le socle du vivre ensemble. La Constitution, loi des lois, ainsi que la qualifient les hommes de droit, est un texte qui ne souffre, dans ces Etats, d'aucun jeu politique ni d'aucune manipulation qui en fausseraient le juste fonctionnement convenu ou en ferait un objet de discorde ou de désunion au sein du peuple ou de la société politique.

Expression d'une volonté générale librement exprimée, la Constitution est un pacte philosophique, moral et politique passé entre l'ensemble des composantes d'une nation s'accordant sur les principes et les valeurs qui fondent la communauté de leur destin ainsi que sur la nature, la forme et les modalités d'exercice du pouvoir au sein du régime qu'elles ont choisi de se donner. Une Constitution a, de ce fait, vocation à durer et à transcender les aléas de la conjoncture même si, dans bien des cas, elle n'est que le reflet d'un moment de l'Histoire d'une nation et le résultat d'un rapport de forces à l'intérieur de la société.

Dans certains pays démocratiques, à l'exemple de la Grande-Bretagne, un cas unique, la Constitution n'est même pas écrite, la coutume y faisant autorité, l'alternance politique et l'indépendance des juges élus, étant la pierre angulaire d'un système qui érige l'habeas corpus en droit physique inaliénable et imprescriptible.

Dans d'autres, comme la Fédération helvétique, elle fait partie de la vie de tous les jours, les citoyens étant, régulièrement, consultés, par voie référendaire, parfois à leur initiative, pour décider du moindre détail de leurs affaires communes. Aux Etats-Unis, elle existe en tant que donnée pérenne, fondatrice et garante de la structure immuable du régime choisi – le fédéralisme, le bicaméralisme et la libre entreprise – qu'aucun exécutif n'a le droit de transgresser, la seule liberté autorisée étant celle qui consiste, dans des conditions très précises, à procéder à des amendements dûment fondés qui assurent

une régulation nécessitée par les exigences du développement, de la sécurité et du progrès de la société et de l'Union. La France, terre d'élection de la révolution et des bouleversements politiques qui s'est octroyée, depuis 1789, plus d'une vingtaine de Constitutions dont Emmanuel Joseph Sieyès, chargé par Napoléon Bonaparte d'en rédiger une, sous le Consulat, avait dit que la meilleure d'entre elles était celle qui serait la plus courte et comporterait le plus d'obscurité, n'en a stoppé le cours inflationniste qu'avec l'avènement de la 5<sup>e</sup> République, instituée en 1958, par le général de Gaulle, en pleine guerre d'Algérie, sur la base du présidentielisme, un régime mettant fin à la suprématie des partis et au parlementarisme jugé déstabilisateur de l'ordre républicain cher à la droite conservatrice française.

Plusieurs constitutionnalistes et intellectuels de renom, Duverger, Aron, Ricœur avaient, en leur temps, critiqué cette Constitution jugée confiscatoire des libertés et même monarchique, reproduisant, de façon biaisée, le régime présidentiel américain, un constat, pas tout à fait infondé, mais qui avait omis, peut-être involontairement, le fait que la République avait disposé, depuis la révolution, d'un texte-source, la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui avait, toujours, servi de rempart des libertés contre tous les dangers de déviation ou de viol menaçant, réellement ou potentiellement, les dispositions fondamentales de la Loi suprême.

Dans la pratique, la Constitution est protégée par des institutions indépendantes – Conseil constitutionnel, hautes juridictions – qui veillent à la conformité de la législation à ses canons et qui la soustraient aux tentations de subordination aux intérêts sectaires de factions ou de personnes, allant jusqu'à mettre en jugement les plus hauts responsables de l'Etat qui auraient porté, dans l'exercice de leurs fonctions, atteinte à ses stipulations. Nixon, Clinton, et plus près, Chirac ont été, dans des contextes historiques différents, désavoués, directement ou indirectement pour les actes, contraires à sa lettre ou à son esprit, dont ils se sont rendus coupables dans la gestion des affaires publiques de leur pays.

Dans un climat de désenchantement et de crise générale qui mine, certes, aujourd'hui, l'évolution de la démocratie représentative, c'est là un idéal qui n'est atteint que par des nations technologiquement très développées, policées, fortement cultivées et imprégnées du sens public, ce qui n'est, malheureusement pas le cas, pour des raisons historiques différenciées, de plus d'une centaine d'autres, au monde, une fatalité (?) à laquelle l'Algérie, au grand regret de ses citoyens, n'a pas pu ou su échapper, alors qu'en 1963, elle était bien partie pour se doter d'une Constitution, autrement que formelle, dans un pays neuf, ouvert sur les valeurs les plus humanistes et les plus progressistes de la civilisation universelle à la promotion desquelles elle a contribué, au moyen de sa guerre anticolonialiste. Que s'était-il passé de si imparable qui eut pu motiver ce rendez-vous raté avec l'Histoire qualifié par Ferhat Abbas de conséquence directe du détournement de la souveraineté populaire commis contre l'Assemblée constituante élue en septembre 1962, censée l'incarner ? Plusieurs explications peuvent être tentées, à ce sujet, les unes plus plausibles que les autres. Parmi celles qui n'ont pas un lien direct avec les concurrences entre les chefs et tendances du pouvoir naissant, la plus objective résidait en ce qu'il était quasiment impossible pour une révolution populaire dirigée contre le système capitaliste qui avait saigné le pays et la société, de choisir de façon automatique, d'installer un régime fondé sur le multipartisme politique et le libéralisme économique, autrement dit le modèle ayant fourni l'assise idéologique et la justification matérielle de la colonisation. C'est le sens qu'il faudrait, probablement, donner aux décisions prises par le congrès de Tripoli, de juin 1962, consacrant l'option du socialisme comme voie de développe-

ment économique et le choix du parti unique comme moyen politique de gouvernement d'un Etat qui venait d'être restauré après avoir été éclipsé durant 132 ans. Le poids pris par la paysannerie dans la conduite de la révolution armée avait fini par faire prévaloir ces orientations qui se trouvaient, du reste, en symbiose avec la bipolarisation du monde partagé entre camp capitaliste et camp socialiste. L'Algérien proche du bloc de l'Est et en particulier de l'Union soviétique, puissance amie qui avait soutenu la guerre de Libération nationale, allait, en adoptant en 1963, une Constitution idéologique saupoudrée de quelques dispositions parlementaristes, entrer dans le club des démocraties populaires et y rester jusqu'en 1989.

En apparence seulement parce qu'en réalité, l'Etat gouvernait à l'aide d'une législation d'inspiration française, ne retenant que ce qui pouvait étayer ses penchants jacobins, centralisateurs à l'excès et rejetant ce qui apparaissait, à ses yeux, comme iconoclastes : le pluralisme politique, la séparation des pouvoirs, la séparation du sacré et du temporel, l'indépendance de la justice, la liberté de la presse... Bien que divergeant dans la forme, le président Ben Bella qui accapara tous les pouvoirs, durant le court intermède de son règne, puis le président Boumediène qui suspendit la Constitution pour ne gouverner que par ordonnance jusqu'à ce qu'il fit adopter une nouvelle Constitution, prolongement juridique de la charte nationale, qui proclama l'irréversibilité du socialisme, se sont, au final, rejoins dans le fond : l'Algérie n'avait pas besoin d'une Constitution, elle avait besoin d'une idéologie.

Chacun, selon son style, ils avaient refusé, par avance, toute ouverture démocratique parce qu'ils avaient estimé qu'il fallait d'abord rendre justice à la paysannerie victime coloniale en lui restituant la terre, en l'éduquant et en l'intégrant dans une large alliance ne devant servir qu'un seul objectif : la construction et la défense d'un Etat national survivant aux événements et aux hommes. Autrement dit une constitution programme. Il était exclu, pour eux, que l'Algérie se paye le luxe de plaquer sur une réalité sociale décalée, un schéma importé, inapproprié et voué, dès le départ, à un échec ayant sanctionné, négativement, l'expérience que Salama Moussa entreprit d'acclimater dans une Égypte à dominance rurale, sous le mandat du roi Farouk.

Et ce fut, paradoxalement un des anciens chefs de la paysannerie durant la Révolution, le président Chadli Bendjedid qui, faisant preuve d'un certain pragmatisme, fit sauter le verrou idéologique qui paralysait la Constitution, replaçant cette dernière au centre du jeu politique, en décrétant, en 1989, le multipartisme, la liberté de la presse, ce qui accorda au régime un sursis lui faisant éviter, du coup, un effondrement tenu pour quasi certain.

Le répit fut de courte durée. Sous la poussée du fondamentalisme intégriste qui déclara la démocratie *kofr* en brandissant le mot d'ordre «Ni charte ni Constitution, Dieu a dit, le Prophète a dit», l'application de la Constitution, pourtant prometteuse, fut suspendue et le gouvernement du pays confié à une institution extra-constitutionnelle, le Haut Comité d'Etat. La République fut sauvée in extremis et extirpée des griffes des prébendiers bazaristes qui voulaient la transformer en un émirat vert. L'accession du président Zeroual à la magistrature suprême, à la suite de la première élection présidentielle pluraliste de l'Histoire du pays, un acquis capital de la longue marche de l'Algérie vers la démocratie, fut saisie au vol, dans une inspiration inimaginable pour l'époque, afin d'élaborer une Constitution anticrise, balisant l'aspiration démocratique exprimée par la société. L'introduction du bicaméralisme et, surtout, la limitation des mandats furent assimilées à une véritable révolution dans un monde arabe accroché à des modes de gouvernance césaristes.

La révision constitutionnelle décidée par le président Bouteflika en 2008, après neuf années d'exercice, donna un coup d'arrêt irrémédiable à ce processus et l'Algérie fut, de nouveau, plongée dans une gouvernance en déphasage avec son temps. On savait que le président qui change, rarement, d'idées n'avait pas d'atomes crochus avec les Constitutions et les Parlements algériens quelles que fussent les époques aux-

Par Badr'Eddine Mili



quelles ils avaient appartenu. On savait aussi qu'il n'était pas seul au pouvoir et que toute une classe sociale, nouvellement arrivée aux affaires en avait usé, sous le couvert d'une réconciliation nationale inaboutie, comme d'un faire-valoir, en encourageant sa forte propension à l'exercice autoritariste du pouvoir. A l'orée d'un quatrième mandat inauguré sous l'emprise de l'ancien texte, le président Bouteflika se résout à revenir à certains fondamentaux de la Constitution précédente, sans que la copie présentée, il y a deux semaines, n'aille jusqu'à traduire les grands desseins tant vantés par les promesses électorales d'avant le 17 avril.

L'opinion nationale s'attendait à une révolution fondatrice de ce fameux Etat civil ravi au cabinet noir et voilà qu'elle découvre un texte dont l'objectif timoré n'arrive pas à dépasser les limites d'un projet de para-démocratie modérée.

La déception est perceptible à tous les niveaux. Et en attendant de voir ce dont les consultations, ouvertes par Ahmed Ouyahia, accoucheront, d'ici un mois, l'opinion s'interroge sur les motifs de ce recul, se demandant s'il n'y a pas eu d'événements intercurrents intervenus dans les coulisses du sérail qui en auraient différé la décision, et non portés à la connaissance du public. Là, aussi, plusieurs supputations sont avancées. Le président Bouteflika, qui est convaincu que le quatrième mandat est le dernier qu'il remplit, entend continuer à détenir les pleins pouvoirs refusant de s'encombrer de balises institutionnelles qui limiteraient son rayon d'action. Il a pris, le 17 avril, la mesure de la réaction du peuple qui a fait savoir qu'il souhaitait vivre dans une certaine stabilité quel qu'en soit le coût et le déficit démocratique qui pourraient en découler. Le pouvoir d'Etat a saisi, aussi, que l'abstention lui a profité plus qu'à l'opposition qui sort de l'épreuve électorale diminuée et sans ancrage, raison pour laquelle la mission de diriger les consultations a été donnée à un homme d'autorité qui conclura certainement la fin de la récréation, en se posant comme le gardien de l'orthodoxie constitutionnelle et, partant, dauphin désigné à une succession sans heurts.

Les élections législatives anticipées, si telle sera la conséquence de l'adoption de la nouvelle Constitution, sacrifieront, sur leur autel, l'opposition de laboratoire au profit de l'opposition traditionnelle, FFS et ex-FIS. Sous ces auspices, l'Algérie poursuivra, au pire, son itinéraire, sous la férule d'un autoritarisme édulcoré, au mieux, elle s'alignera sur la solution marocaine mise en place, après le soulèvement populaire d'il y a deux ans.

A tous les coups le pouvoir d'Etat sera gagnant. Comme quoi la voie qui reste à parcourir pour arracher une démocratie authentique est encore longue. Ainsi qu'il a été souvent écrit dans cet espace, ce but ne sera atteint qu'avec une société cultivée, éduquée et débarrassée de l'esprit du beylik et de la moubayaa. Béji Caïd Essebsi, dirigeant de la bourgeoisie tunisienne et un des chefs de la résistance anti-fondamentaliste, a déclaré il y a quelques jours : «La Tunisie n'a pas investi dans les armes, elle a investi, depuis l'indépendance, dans l'éducation, la libération de la femme, la libre entreprise, la tolérance et une diplomatie à sa taille, c'est cela qui lui a permis de se sauver du naufrage qui allait l'engloutir.» Tout un programme... A méditer !

M. B.



## EN ATTENDANT L'AGRÈMENT DE LA SPA

## Création d'un refuge pour animaux à Oran

*L'idée peut sembler invraisemblable dans une Algérie où la place de l'animal domestique est, certes, une pratique courante, mais qui ne l'est malheureusement pas pour tous ces autres animaux, chiens et chats, qui errent dans la rue, souvent maltraités et qui finissent par être euthanasiés. Une réalité qui a choqué un jour une dame au grand cœur, une retraitée, ancienne chef d'une entreprise privée à Oran. Elle décide alors de se battre aux côtés de ses «amies les bêtes» et commence son travail humain par la création d'un refuge qui accueille tous les animaux errants, en bonne santé, malades, accidentés, maltraités, tous sans exception sont les bienvenus.*

**Amel Bentolba - Oran (Le Soir)** - Situé à Fernand-Ville dans la localité d'Oran, le refuge, temporaire est, certes, un espace réduit, mais il s'agit là d'un premier pas vers d'autres acquis, que M<sup>me</sup> Nassima Tehami compte réaliser à travers l'association «au bonheur des 4 pattes», qu'elle préside et qui attend son agrément.

En entrant dans ce refuge, on

s'est cru dans une crèche mais pour chats, des petits, des moyens de toutes les couleurs, entourés de doux coussins, des petites peluches, tout un « confort » pour les rassurer après avoir souffert pour la plupart de maltraitance. Le lieu respire la propreté et la maîtresse des lieux nous accueille tout sourire et nous invite à entrer après avoir pris soin de stériliser

les lieux et nettoyer ses protégés.

Elle se confie sur ce qui a motivé son désir de créer ce lieu : «La scène des 20 chiens électrocutés au niveau de la fourrière pour animaux, m'a choqué au plus haut point et révolté. Un chien errant a bien été créé par Dieu ? C'est un être vivant comme tous les animaux ! J'ai alors lancé un appel à travers la création d'une page Facebook au mois de septembre de l'année dernière pour créer un refuge. Beaucoup de gens ont répondu à l'appel, notamment d'Alger et de Constantine.»

M<sup>me</sup> Tehami souhaite que l'Etat, par le biais du wali d'Oran octroie, des refuges pour animaux, «nous les gérons pour accueillir tous les animaux errants. Il faut qu'on amène les Algériens à changer leur mentalité sur ce sujet là et plutôt que de tuer ces animaux, les stériliser. Pour éradiquer la rage, il faut trapper oui je dis bien trapper

et pas attraper, les animaux pour les vacciner», confie-t-elle avec passion.

L'association compte une vingtaine d'adhérents dont la plupart des étudiants qui se rendent régulièrement au refuge pour prodiguer des soins et des câlins aux animaux, des vétérinaires s'y rendent également pour soigner, et prodiguer des conseils aux membres de l'association. Notre interlocutrice a tenu à exprimer sa révolte face à un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur au détriment du bien-être des animaux. «Il y a des gens qui courent derrière l'argent facile, dès lors ils font de l'élevage de chats et surtout de chiens de race un métier. Ces chiens de race sont vendus à des prix hallucinants et sont destinés par la suite à des combats de chiens qui ont lieu au niveau de la Corniche, de Gdiyel, d'Arzew, chaque vendredi un combat et des scènes ter-

rifiantes où les gens viennent miser.»

M<sup>me</sup> Tehami a tenu à saluer la disponibilité du président de l'APW et le chef de son cabinet, le directeur de l'agriculture et celui de l'environnement, à aider cette association et à l'encourager. «Nous allons tout faire pour organiser des campagnes de stérilisation pour les animaux errants avec le concours des autorités. Nous allons œuvrer pour changer les mentalités et les conditions de détention des animaux d'élevage et domestique», ajoute-t-elle.

Les adhérents lancent un appel aux citoyens pour aider cette association protectrice des animaux, par des dons et du bénévolat, mais surtout qu'ils viennent pour adopter les animaux se trouvant au refuge. Pour tout contact, un numéro : 0549 179 656 (page Facebook : aubonheurdes4pattes).

A. B.

## AÏN DEFLA

## Le Chelif source de vie est devenu un égout à ciel ouvert

*Le Chelif, qui prend sa source au Djebel Amour et va se déverser dans la Méditerranée à Mostaganem, parcourant une distance de plus de 700 km, a été une source de vie pour des millions d'habitants qui se sont fixé sur les deux rives, leur offrant de l'eau, et pour boire, et pour irriguer et développer l'agriculture.*

Malencontreusement, ces populations qui se sont regroupées sur les villes et villages en s'installant sur les versants qui dominent la plaine n'ont fait, au cours des âges, que polluer, empoisonner cette source de vie par leurs rejets de toutes les eaux qu'elles génèrent.

En effet, comme dit le dicton latin, tous les chemins mènent à Rome. Là, toutes les conduites d'assainissement et d'empoisonnement peut-on dire, mènent au Chelif. En effet, les eaux usées et autres déchets plus ou moins biodégradables, plus ou moins toxiques des habitations, de la majorité des unités industrielles, des hôpitaux, sont conduites vers le Chelif.

Certes, une importante unité de traitement des eaux usées a été réalisée à proximité de la ville de Aïn Defla dans le secteur nord, mais cette unité, si elle représente un pas en avant vers une réelle prise en charge du gigantesque phénomène de pollution du Chelif, elle n'arrivera jamais à elle seule à endiguer la catastrophe écologique en cours.

En effet, Aïn Defla, avec ses 60 000 habitants, chef-lieu de la wilaya, n'est pas toute la wilaya. Il y a d'autres agglomérations telles que El Attaf, Rouina, Djendel et surtout Khemis-Miliana avec ses 100 000 habitants, et Miliana.

Selon les informations dont nous

avons pu disposer, une station d'épuration recevra les eaux usées de Miliana, de Khemis-Miliana et de ses environs sera construite proche de l'ex-Socoman, au sud de la ville de Khemis-Miliana. La réalisation de cette station s'impose dans l'urgence quand on sait que selon les calculs établis, la ville de Miliana rejette une moyenne estimée à quelque 7 292 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour qui transitent par Khemis-Miliana, à ciel ouvert en certains endroits et que Khemis-Miliana, la plus grande agglomération de la wilaya, agglomération qui ne cesse de s'agrandir, en rejette un volume moyen estimé à 14 776 m<sup>3</sup>, par jour totalisant ainsi un volume journalier moyen de 22 068 m<sup>3</sup> soit quelque 8 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées dans le Chelif.

Le pire est que les eaux de l'oued ainsi gravement polluées sont pompées clandestinement par des agriculteurs sans scrupules pour l'irrigation de produits maraîchers livrés directement dans les marchés publics, de la région à la consommation. Ce processus vicieux n'est pas sans engendrer la résurgence de

certaines maladies qui, quand elles ne sont pas mortelles ou handicapantes, induisent une prise en charge très coûteuse.

Selon la Direction de l'environnement, une autre station d'épuration est prévue, encore au stade de l'étude sera réalisée à l'ouest du chef-lieu de la wilaya, Aïn Defla mais qui sera spécialisée dans le traitement des eaux usées industrielles.

Assainir ne doit plus continuer à empoisonner les eaux du Chelif, une source de vie très précieuse.

Karim O.

## POSTE FRONTALIER D'OUM-TEBOUL

## Des conditions d'accueil pénibles

*A l'approche des grandes vacances et en prévision de la ruée des touristes nationaux qui sont des centaines de milliers à choisir, depuis des années, la destination tunisienne, les conditions d'accueil au principal poste frontalier, celui d'Oum-Teboul, wilaya d'El Tarf, ne s'y prêtent guère à recevoir autant de monde.*

Sans commodités nécessaires, il est dépourvu du minimum tels des sanitaires, pour l'accueil des nationaux qui se rendent en Tunisie. Mais plus grave, ce poste de l'extrême Nord-Est du pays par où passent aussi nombre d'étrangers ayant choisi

de visiter l'Algérie, est mal indiqué pour les encourager à y revenir.

D'autant plus qu'en face ils font l'objet de petits soins. La raison, des travaux entamés depuis plus d'une année pour son réaménagement et qui s'éternisent. Pourtant, il ne s'agit pas de construire un hôtel cinq étoiles. C'est tout juste des travaux des plus ordinaires pour rendre ce bâtiment plus fonctionnel afin d'améliorer les conditions d'accueil pour les passagers et rendre la tâche des fonctionnaires de la PAF et des douanes, qui relèvent de la direction régionale de Annaba, autrement moins contraignante. Ce chantier à la charge de la direction du logement et des équipements publics d'El Tarf mérite plus d'égards.

Lors de sa visite en janvier dernier dans cette wilaya, le DG des douanes avait pourtant reçu des

promesses pour remédier à cette situation avant le mois de juin, période qui coïncide avec le début de la saison estivale synonyme du rush des vacanciers. Cependant, à ce jour, peu de choses ont été réalisées. La cadence des travaux est menée à la vitesse d'un escargot, avec un minimum d'ouvriers affectés au chantier.

Le retard enregistré s'est répercuté sur la bonne marche du service, provoquant un mécontentement des usagers de ce poste qui se plaignent du retard qu'ils subissent du fait des mauvaises commodités de ce bâtiment.

Pour l'entreprise réalisatrice, les raisons de ce retard seraient liées au non-règlement par le maître de l'ouvrage de la situation des travaux déjà entamés.

A. B.

LE COUP DE BILL'ART  
DU SOIRCe vent qui décoiffe  
Aït Menguellet !

Par Kader Bakou

A-t-on le droit de toucher à une icône ?

Lounis Aït Menguellet s'est fait couper les cheveux. Jeudi dernier lors de sa rencontre avec la presse, au cercle Frantz-Fanon, il est venu cheveux coupés courts et coiffés vers l'arrière, une coiffure qui rappelle celle de son fils Djaffar, artiste lui aussi.

C'est à cause du vent qu'a eu lieu ce changement inattendu, avait expliqué Lounis Aït Menguellet. Le chanteur en allant à pied chez le coiffeur a affronté un vent violent qui avait ébouriffé ses cheveux, dans tous les sens. Sur un « coup de tête », il décida de se faire couper les cheveux ras.

Une multitude de dessinateurs et d'artistes peintres amateurs ou de métier, ont réalisé des portraits du chanteur kabyle, cheveux plus ou moins longs et frisés. Cette image est (presque) devenue une icône et un patrimoine national.

Il y en aura certainement beaucoup qui regretteront le fait que Lounis ait changé de tête. Mais cette nouvelle coiffure lui a indéniablement donné un « sacré coup de jeune ». Maintenant il ressemble davantage à Djaffar.

Tel fils, tel père !

K. B.  
bakoukader@yahoo.fr

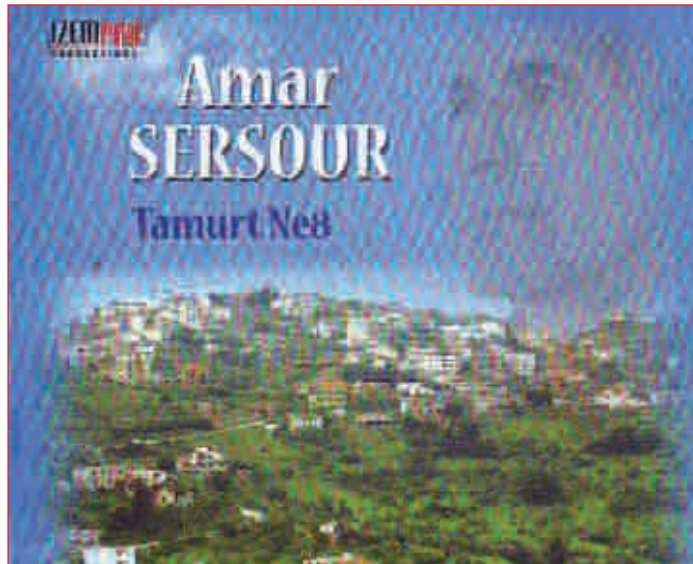
lesoirculture@lesoiralgerie.com

## MUSIQUE

## Nouvel album de Amar Sersour

Le nouvel album du poète, auteur, compositeur et chanteur kabyle Amar Sersour est intitulé *Tamurt Negh* (Notre pays). Ce CD édité par Izem Prod est riche de huit chansons, respectivement : *Aqçic n'el gerra*, *Targuit*, *Tamurt iw Achal irugh*, *Yir tayri*, *Aqli*, *Afus* et *Tighaltine*. Sersour a signé la totalité des paroles et musiques des chansons de l'album, excepté *Aqli* dont l'auteur est son vieil ami Benmohamed.

Amar Sersour, cet « Acic n'el gerra » (enfant de la guerre) est né le 20 novembre 1955 à Ouaguenoun, près de Tizi-Ouzou. Son cursus scolaire, il l'a effectué dans sa région natale jusqu'au baccalauréat. En 1979, il décroche une licence de gestion à Alger. L'année suivante, il part en France où il prépare un 3<sup>e</sup> cycle en management à l'École supérieure de Paris. Au début des années 1990, il décida de rentrer au pays. Et la chanson ? « Très jeune, j'étais influencé par les chanteurs kabyles. J'avais 7 ou 8 ans, c'était l'indépendance. On venait d'acquérir



un poste TSF. J'étais complètement absorbé par la musique diffusée. Avec des bidons d'huile et des fils de pêche, on s'inventait des guitares de fortune. C'est comme cela que j'ai commencé. Je n'avais pas de guitare personnelle jusqu'à ma première bourse », se souvient-il. Amar Sersour va participer à l'émission *Les chanteurs de demain* animée par Kaci Tizi Ouzou à la Chaîne II. « Cela se passait au milieu des années soixante-dix. C'était la première fois que j'investissais ce monde tout à fait nouveau pour moi. J'y ai chanté *Iwinna yelhoun itlam*, dont je suis aussi l'auteur-compositeur. L'impression générale était positive et

l'animateur m'avait proposé d'en faire un disque. Je me suis dit : pourquoi pas ? Quelques jours après, j'enregistre à la place Hoche chez Mahboub Bati », se souvient-il encore. En 1979, il fait connaissance avec Benmohamed à l'occasion d'une participation à un gala d'Aït Menguellet à Larbaâ Nath Irathen.

« Je n'étais pas connu, et c'était un immense privilège que de chanter aux côtés de ce monstre sacré qu'est Lounis. C'est au cours de cette manifestation que j'ai fait la connaissance de Benmohamed que je n'avais jamais approché et dont la réputation était bien établie ! A la fin du gala, on a longuement

discuté et Ben m'a proposé de faire un disque, ce que j'ai accepté avec un plaisir inouï ». La collaboration, parfois à distance, des deux hommes sera fructueuse. C'est Benmohamed qui lui a écrit un de ses plus grands succès.

« C'est une rétrospective de l'histoire de l'Algérie qui va de Fadhma N'soumeur et la tragédie d'Icherriden au mouvement de la contestation du Printemps berbère. On revisite en moins de cinq minutes un siècle d'histoire. » En 1982 est, ainsi, sorti l'album *Cfu ay ixfi-w* écrit par Benmohamed et produit par les éditions Berbères à Paris. Les autres albums d'Amar Sersour sont *Ezedwa* (1981), *Abrid* (1983), *Tighri* (1985) et *Tamughli* (1987). Amar Sersour, banquier dans la vie de tous les jours est un chanteur qui se considère lui-même « inclassable » et qui chante ce qu'il ressent et dit ce qu'il a envie de dire. Vivre d'un autre métier que l'art et pour son cas plutôt un avantage.

« Quand on vit de la musique, on fait toujours attention à cette source nourricière, l'argent qui fait vivre. Ce n'est certes pas mon cas. J'essaie de me mettre au diapason », fait remarquer « ce saltimbanque de la poésie », comme se plaît à le définir son ami l'écrivain Abderahmane Lounes.

Kader B.

## FESTIVAL NATIONAL DES MUSIQUE ET DANSE DIVANE À BÉCHAR

## Plusieurs célébrités à l'affiche

Plusieurs célébrités du diwane et d'autres genres musicaux sont à l'affiche du 8<sup>e</sup> Festival culturel national des musique et danse diwane, dont le coup d'envoi a été donné vendredi soir à Béchar. Pour la première soirée du festival, la troupe Gnawas El-Waha, dirigée par le maâlem Hakem, un grand virtuose dans le jeu du guembri, était à l'affiche de cette manifestation qui se déroule au stade Ennasr.

Le maâlem Hakem, qui a fait l'apprentissage du jeu de cet instrument à trois cordes auprès des grands maâlimine (maîtres) à Béchar, faisant de lui un pur produit de la tradition musicale diwane de cette ville, est considéré par plusieurs connaisseurs de la musique diwane comme une valeur sûre de ce genre artistique. Avec sa troupe, il a animé plusieurs soirées et représentations tant dans le pays qu'à l'étranger, notamment en Chine à l'occasion d'une semaine culturelle algérienne dans ce pays asiatique en 2009. Le groupe Caméléon est



également à l'affiche de cette première soirée. Ce groupe, dont la chanson *Lellah* a connu un grand succès auprès du public ou 1 082 044 l'on vu et apprécié sur Youtube, s'est fait connaître dès 2011 grâce au succès populaire de cette chanson. Le groupe en question, dont le leader Ahcen Agrane indique que Camé-

léon à la « musique d'Algérie dans le sang », confortera certainement son succès et célébrité lors de la soirée d'ouverture de cette 8<sup>e</sup> édition. Hasna El Bécharia, une icône de la musique diwane, est aussi à l'affiche de ce festival avec des nouveautés musicales de sa création. Cette artiste, la seule à jouer du guembri, qui est spécifique aux hommes chez les diwanés, est très attendue lors de cette édition du Festival culturel national des musique et danse diwane.

Tel le cas aussi de Nora et sa troupe Gnawas Nora, une jeune artiste originaire de Béchar et qui est aussi une des étoiles féminines des musique et danse diwane, avec à son actif l'animation de différents concerts et soirées dans le pays et en Afrique, notamment en Ethiopie où elle a animé une soirée en 2012 dans l'une des salles d'Addis-Abeba. Es-Sed et Freklance, qui passeront respectivement les 28 et 29 de ce mois sur la scène artistique du stade Ennasr, seront encore une

fois applaudis par le public, étant donné que Es-Sed reste l'une des troupes coutumières de ce festival, de par leur succès auprès des publics des différentes catégories d'âge.

Ce groupe de Béchar puise dans le répertoire musical et poétique des traditions musicales de la région de la Saoura avec une touche de modernité assurée par ses cinq musiciens à l'origine de la création du groupe artistique au début des années 80 du siècle dernier. Cette huitième édition du festival, placée sous le thème « Diwane, patrimoine et culture », verra aussi la participation de 15 troupes diwane de différentes régions du pays qui vont concourir pour les trois premières places ouvrant droit à une participation au prochain Festival international de la musique diwane à Alger.

Le jury du festival, composé de cinq membres dont deux maâlimine, est présidé cette année par l'universitaire et chercheur en diwane, Azzedine Benyacoub.

## Actucult

**SALLE IBN-KHALDOUN (ALGER-CENTRE)**  
Dimanche 25 mai à 19h : Concert de rap par Akala (Royaume-Uni), dans le cadre du 15<sup>e</sup> Festival culturel européen en Algérie.

**INSTITUT FRANÇAIS DE ANNABA**  
Dimanche 25 mai à 17h : Projection du film *La petite Venise* (Italie), dans le cadre du 15<sup>e</sup> Festival culturel européen en Algérie.

**SALLE IBN-ZEYDOUN DE RIADH-EL-FETH (EL-MADANIA, ALGER)**  
Lundi 26 mai à 19h et mardi 27 mai à 19h : Spectacle du Bollywood Masala Orchestra-Spirit of India (Inde).  
Prix du billet : 1 200 DA. Vente des billets au Centre de documentation de l'AARC, au niveau 108 de Riadh El-

Feth (de 10h à 17h).

**INSTITUT FRANÇAIS D'ALGER (ALGER-CENTRE)**  
Mardi 27 mai à 18h : Conférence « Les origines des Touareg, archéologie, histoire et mythes » par Malika Hachid, préhistorienne.

**AUDITORIUM DE LA RADIO ALGÉRIENNE (21, BD DES MARTYRS, ALGER)**  
Jusqu'au 31 mai : Exposition sur Adolphe Sax, à l'occasion de son bicentenaire, organisée par la Belgique Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du 15<sup>e</sup> Festival culturel européen en Algérie.

**GALERIE BAYA DU PALAIS DE LA CULTURE MOUFDI-ZAKARIA (KOUBA, ALGER)**  
Jusqu'au 31 mai : Exposition de

peinture « Arts et symboles » de l'artiste Nabil Belabbaci.

**MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN D'ALGER (RUE LARBI-BEN-M'HIDI, ALGER)**  
Jusqu'au 5 juillet : Exposition de photographies « El moudjahidate, nos héroïnes », par les jeunes photographes Nadja Makhlof et enyoucef Chérif, accompagnée de textes de l'historienne Malika El-Korso.

**SALLE EL-MOUGGAR (ALGER-CENTRE)**  
Jusqu'au 31 mai 2014, sauf les dimanches : Projection du film *Mascarades* de Lyes Salem, à raison de 4 séances : 14h, 16h, 18h et 20h. Le 29 mai 2014 : 1 séance à 14h.

Judi 29 mai à 18h00 : Pièce

théâtrale *Wash n'semih ?* de Lydia Larini.

Vendredi 30 mai à 10h : Pièce théâtrale *Les amis de la vie*, de l'association culturelle El Ichrak - Djelfa. Mise en scène Ketcha Madani, durée 45mn, destinée aux enfants entre 08 et 14 ans.  
Vendredi 30 mai à 16h : Pièce théâtrale *El Michnaqa* de l'association El Asala wel takafa d'Oum-El-Bouaghi, réalisation et mise en scène Bouhaik Abdelhamid.

**SALLE ATLAS (BAB-EL-OUED, ALGER)**

Vendredi 30 mai à 15h : Pièce théâtrale *Les amis de la vie*, de l'association culturelle El Ichrak - Djelfa. Mise en scène Ketcha Madani, durée 45mn, destinée aux enfants entre 8 et 14 ans.

**COMPLEXE CULTUREL ABDELOUAHEB-SALIM (CHENOUA, TIPASA)**

Vendredi 30 mai à 15h : Spectacle de magie avec Tazi Abdelghani.  
Jusqu'au 30 mai : Exposition d'arts plastiques à l'occasion de la Journée nationale de l'étudiant, avec les élèves de l'École régionale des beaux-arts, Tipasa, et les élèves de l'atelier Artiste Meliani.  
Samedi 31 mai à 15h : Pièce théâtrale *El Michnaqa* de l'association El Asala wel takafa d'Oum El-Bouaghi, réalisation et mise en scène Bouhaik Abdelhamid.

**BIBLIOTHÈQUE DAR EL-ANIS (AIN BENIAN, ALGER)**

Jusqu'au 29 mai : A l'occasion de la Journée de l'étudiant, exposition de livres, en collaboration avec la maison d'édition Synopsis.

## FOOTBALL

**LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (2<sup>e</sup> JOURNÉE DU TOUR DES POULES, GROUPE B) :  
CE SOIR À 20H30 AU STADE DU 8-MAI-45 : ES SÉTIF-CS SFAX (TUNISIE)**

# Un derby pour la confirmation

**Pas de répit pour la bande à Madoui. Après une semaine marathon, ponctuée par trois rencontres, toutes compétitions confondues, le groupe sétifien a vite replongé dans l'ambiance de la Ligue des champions d'Afrique afin de préparer leur confrontation avec l'équipe tunisienne du CS Sfax, une autre grosse pointure du football africain.**

L'Entente de Sétif a fait l'essentiel à Tunis, lors de la première journée du tour des poules en empochant les trois points de la rencontre face à l'Espérance de Tunis, maintenant elle doit trouver l'humilité et les ressources nécessaires pour assurer un second succès qui demeure dans ses cordes.

Mais les Sétifiens doivent se méfier d'un adversaire qui force le respect. D'ailleurs, l'entraîneur sétifien Kheïreddine Madoui n'a pas cessé de mettre la pression sur ces joueurs, pour faire disparaître l'euphorie de la victoire de la 1<sup>re</sup> journée et se concentrer pour relever un autre défi.

La succession des rencontres et des épreuves en cette fin de saison a poussé le technicien sétifien à alléger la teneur des séances d'entraînement où la récupération physique et mentale des joueurs a été privilégiée, tout en accordant une attention particulière à la communication et au volet psychologique. Et c'est la rai-



Photo : DR

son pour laquelle le staff technique sétifien s'est résolu à opérer un inévitable turn-over lors des deux derniers matches du championnat, dans le but de ménager certains éléments qui ont été intensément sollicités depuis le début de la saison.

Pour cette rencontre, l'entraîneur sétifien pourra compter sur la quasi-totalité de son effectif et peut-être du latéral droit Ziti, qui a été blessé lors du dernier match du championnat face à l'USM Alger. Sa participation ou non à ce match sera prise aujourd'hui par le staff médical. Le coach de l'ESS aura pour une fois l'embaras du choix pour composer sa formation-type autour de son schéma de prédilection, à savoir un 4-4-2 en

losange et qui semble réussir à la formation sétifienne.

Toujours à propos de ce volet technico-tactique, Madoui a poussé ses protégés à faire preuve d'application et de simplicité dans la surface de réparation adverse en évitant l'affolement et les déchets techniques à l'approche de la cage tunisienne. Dans ce sens, une attention particulière a été donnée à Belameiri auteur de ratages monstres lors du match de la première journée, afin de limiter les mouvements et gestes superflus qui lui font perdre beaucoup d'énergie au moment de conclure. Sur le plan défensif, Madoui a exhorté ses joueurs à récupérer la balle le plus haut pos-

sible, tout en évitant les errements et la déconcentration qui ont joué de mauvais tours à l'équipe notamment face à l'USMH et l'USMA en championnat.

La présence d'un public tout acquis à la cause des siens devrait constituer un apport moral bien précieux, ce que le gardien de but de l'ESS, Sofiane Khedaïria, n'a pas manqué de mettre en relief. «Nous comptons beaucoup sur notre public. Ce sera un match où nous sommes décidés à nous investir à fond pour faire la différence». Les Aigles noirs ont eu l'occasion de visionner leurs adversaires du jour à travers deux enregistrements de matches disputés par leurs adversaires, l'un du championnat tunisien et l'autre face au Ahly de Benghazi, pour le compte de la 1<sup>re</sup> journée du tour des poules et remporté par les Tunisiens sur le score de 3 à 1. «C'est un ensemble qui impose le respect», a déclaré le gardien sétifien.

#### Se méfier du CS Sfax

Pour sa part, le CS Sfax est venu à Sétif pour réaliser un résultat positif comme l'espère son entraîneur, Hamadi Daou qui n'a pas manqué de souligner à son arrivée à Sétif l'importance de cette échéance sur la suite du parcours des siens dans cette épreuve, précisant qu'en dépit de la valeur intrinsèque de l'adversaire, le CSS optera pour une stratégie qui repose sur un 4-4-2 à vocation offensive. «Nous ne manquerons pas d'assurer une cou-

verture défensive appropriée, à travers un marquage strict sur les éléments les plus en vue du compartiment de l'entrejeu adverse, tout en essayant de mener des contres rapides, susceptibles de nous débayer le chemin des filets», a-t-il confié. Les joueurs sfaxiens étaient tout aussi animés par le souci de réussir et de rééditer leur exploit réalisé au précédent tour de l'épreuve, lorsqu'ils avaient réussi à damer le pion à leurs adversaires, ceux du Horoya de Conakry, sur leur terrain même du stade 28-Septembre, et ramener une bien précieuse victoire, qualificative à ce tour des groupes. Notons que le CS Sfax est le détenteur de la dernière édition de la Coupe de la CAF. Trophée remporté au détriment de l'équipe de la République du Congo, le Tout Puissant Mazembe. Les Sétifiens sont donc bien avertis des dispositions dont se prévalent leurs adversaires du jour. Ils sont bien décidés à imposer, aussi bien leur manière que leur tonus.

#### Arbitrage sénégalais

La rencontre, dont le coup d'envoi est prévu à 20h30, sera dirigée par un trio arbitral sénégalais, composé de l'arbitre central, Badara Diatta, et ses deux adjoints, Serigne Cheikh Toure, El Hadji Abdelaziz Gueye. Pour rappel, l'arbitre Badara Diatta avait officié le match barrage qualificatif au Mondial-2014 entre l'Algérie et le Burkina Faso.

Imed Sellami

**CAN-2014 DAMES  
(ÉLIMINATOIRES,  
2<sup>e</sup> TOUR-ALLER) :  
ALGÉRIE-TUNISIE 2-1**

## Les Algériennes n'ont pas tellement osé

La sélection algérienne s'est imposée (2-1) face à son homologue tunisienne vendredi soir au stade Omar-Hamadi (Alger) en match aller du second et dernier tour des éliminatoires du Championnat d'Afrique des nations (CAN-2014) des dames, une victoire certes étriquée, mais qui lui permet de garder l'espoir de se qualifier au rendez-vous continental prévu au Namibie.

Les joueuses d'Azeddine Chih n'ont pas beaucoup mis de temps pour entrer dans le match, puisqu'il leur fallu une minute de jeu pour ouvrir la marque grâce à la très prometteuse, Nachida Laïfa. Assommées d'entrée, les visiteuses vont mettre du temps pour retrouver leurs repères, mais à partir du quart d'heure de jeu, elles commenceront à se montrer dangereuses.

Et ce qui devait arriver arriva d'ailleurs à la 20<sup>e</sup> minute, lorsque Ella Kaâbechi est parvenue à remettre les pendules à l'heure. Un but qui a été mal digérée par les coéquipières de l'excellente gardienne de but Kahina Tiknit.

Heureusement pour elles, que leurs antagonistes n'ont pas profité de leur baisse de régime pour prendre l'avantage.

Dominatrices sans pour autant se montrer trop dangereuses, les visiteuses vont accepter un deuxième but dans un moment fatal, puisque à une minute de la fin de la première mi-temps, Laïfa, toujours elle, obtient un penalty après avoir été fauchée à l'intérieur de la surface de réparation. La capitaine d'équipe Fatima Sekouane ne rate pas l'aubaine pour redonner l'avantage à son équipe.

De retour des vestiaires, les Tunisiennes ont tout fait pour égaliser, mais elles ont buté à chaque fois sur Tiknit qui était dans son jour. Les Algériennes, elles, opérèrent par des contres, mais sans grand danger, si l'on excepte l'action de la dernière minute de la partie qui a failli leur permettre de prendre une option sur la qualification, n'était la barre transversale qui a suppléé à la gardienne de but tunisienne pour repousser la reprise de tête de Naïma Bouhenni.

Conscient qu'il avait affaire à une équipe bien rodée, l'entraîneur de la sélection algérienne, Chih, dira à l'issue de la rencontre qu'il était satisfait de cette victoire, étriquée soit-elle.

«Il est vrai, nous avons gagné par un score étriqué, mais ça reste tout de même un bon résultat pour nous au vu de la qualité de l'adversaire qui n'est pas à présenter. Cette victoire nous permet ainsi de nous rendre à Tunis avec un bon moral. Là-bas, nous allons faire en sorte de gérer notre avance. Nous allons tout tenter pour préserver notre acquis», a-t-il commenté.

Il a estimé, en outre, que la pression sera sur les Tunisiennes, une donne que son équipe tentera d'exploiter en profitant «de l'excès de précipitation» dans lequel vont sûrement tomber leurs adversaires, tout en se montrant confiant quant aux capacités des siennes de revenir à la maison avec le billet de qualification à la phase finale du championnat d'Afrique.

Pour sa part, le patron technique de la sélection tunisienne, Samir Landolsi, a notamment regretté les «nombreuses occasions» créées par ses joueuses sans pour autant les concrétiser, imputant ce manque de réalisme à leur «manque d'expérience».

«Mais je reste confiant pour le match retour, car je suis persuadé que nous avons les moyens de renverser la vapeur et valider notre ticket pour la Namibie», a-t-il dit, reconnaissant au passage que l'Algérie «a mérité sa victoire», tout en louant «l'engagement physique» de son adversaire du jour.

## HANDBALL

### FINALES DE LA COUPE D'ALGÉRIE JEUNES

# De belles confrontations en perspective

**Comme attendu, la salle de la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf a abrité, vendredi dernier, une journée non-stop consacrée à Dame Coupe avec le déroulement des finales «jeunes catégories» de cette épreuve populaire.**

Ce qu'il faut retenir de cette circonstance est que l'ambiance ayant prévalu a été superbe, chaleureuse, bruyante. Cependant, cette fête handballistique a vu un groupuscule d'énergumènes qui tentait vainement de la gâcher. Pour revenir à la compétition, les jeunes formations, à l'instar des équipes seniors, ont bien occupé le devant de la scène sportive nationale le temps d'une belle journée printanière.

En effet, six finales étaient au programme, à savoir les catégories des U16, U17, U18, U19, U20 et U21. Devant débiter dès 9h, la compétition ne l'a été qu'après 30 minutes de l'horaire initial à cause du déroulement d'un marathon dans les rues environnant le complexe olympique, causant l'arrêt de la circulation obligeant les cars des

équipes participantes à subir un retard non prévu. Cela a entraîné un décalage du début des rencontres amenant le dernier match à débiter qu'à 20h15. Au soir du déroulement des six finales, les techniciens ont convergé pour dire que le niveau technique a été encourageant dans son ensemble et que le suspense a prévalu dans leur grande majorité. En matinée, les El Biaraises ont aisément vaincu les filles de Gdyl chez les U16 imitées juste après par les représentants de Sidi Chahmi aux dépens de ceux de Sidi-Bel-Abbès, en U17. C'est à la fin de ce match que des groupuscules d'énergumènes des deux localités ont réussi à pénétrer sur le terrain, profitant de la présence très insuffisante des éléments de la Sûreté nationale pour s'affronter comme des chiffonniers, durant quelques minutes. Lors de la reprise, en début d'après-midi, les filles de l'ES Akbou ont été sacrées dans la catégorie des U 18 devant les El Biaraises. A partir de là, les matches qui ont suivi connaissent une rivalité sportive très intense. En effet, la partie animée par les éléments de Ngaous et Djemila, en U19 emballent le public, de plus en

plus nombreux, bruyant et éduqué. Bien entreprenante, la formation de Ngaous arrive à la pause-citron avec deux buts d'avance (18-16) Mais dès la reprise, les gars de Djemila renversent la vapeur. Jouant alertement, les deux ensembles terminent le temps à égalité. Mais durant les prolongations, ceux de Djemila, sous la férule de Harous, ont l'énergie nécessaire pour terminer très forts et s'imposer sans que leurs adversaires n'aient à rougir. L'avant-dernière finale a opposé les autres représentantes d'Akbou, les U20 n'ont pu imiter leurs camarades de la matinée. Face à des filles de l'Arbaâ supérieures techniquement, les filles d'Akbou, bien qu'ayant résisté en première mi-

temps, flancheront progressivement en fin de seconde période pour laisser leurs vis-à-vis construire un fort joli succès.

Enfin, le tomber de rideau est marqué par des débats extrêmement riches en couleur, lors de la finale des U21, entre Skikda et l'Arbaâ. Là, les spectateurs qui sont restés malgré l'heure tardive de la partie ont été bien servis. Après une course-poursuite, en première mi-temps, achevée sur un but d'avance pour l'Arbaâ, la reprise n'a pas baissé d'un iota. C'est finalement les gars de l'Arbaâ qui ont coiffé au poteau leurs adversaires du jour qui n'ont pas vraiment démérité et qui auraient pu eux aussi s'imposer. Mais c'est la loi du sport.

H. C.

### Résultats

**U16 (ex-minimes filles) :**

HBC El-Biar-HBC Gdyl 26-15 (15-07)

**U17 (ex-minimes garçons) :**

N Sidi Chami-CST Bel Abbès 21-20 (11-11)

**U18 (ex-cadettes filles) :**

ES Akbou-HBC El-Biar 24-21 (10-09)

**U19 (ex-cadets garçons) :**

NRB Djemila-CRB Ngaous 36-34 (a.p, 31-31 au temps réglementaire)

**U20 (ex-juniors filles) :**

ASF Arbaâ-ES Akbou 30-21 (14-13)

**U 21 (ex-juniors garçons) :**

RC Arbaâ-JSE Skikda 31-30 (17-16).

### VOLLEY-BALL : FINALE DE COUPE D'ALGÉRIE DE SENIORS DAMES

## Le GS Pétroliers décroche son 7<sup>e</sup> trophée

**L'équipe seniors du GS Pétroliers (dames) a remporté la Coupe d'Algérie 2014 de volley-ball après sa victoire 3-0 face au MB Béjaïa (25-19, 25-21, 25-15) en finale de l'épreuve, disputée vendredi à la salle Harcha Hacène (Alger).**

Les deux premiers sets ont été âprement disputés, tandis que le 3<sup>e</sup> a été outrageuse-

ment dominé par les Pétrolières, face à un adversaire nettement moins incisif qu'en début de match. La n°10 du GSP, Fatima-Zahra Oukazi, a encore une fois joué un rôle déterminant dans la victoire de son équipe, confirmant par la même occasion son statut de «meilleure joueuse africaine», acquis dernièrement. Les Pétrolières étoffent ainsi leur palmarès par une

7<sup>e</sup> Coupe d'Algérie, en attendant d'assurer définitivement leur titre de championnes d'Algérie pour la saison 2013-2014. Ce qui devrait être le cas, vu l'écart considérable qu'elles ont creusé sur leurs premières poursuivantes, à seulement trois journées de la fin. Le GSP se dirige donc tout droit vers un «triplé» historique : Coupe, Championnat et Coupe d'Afrique.

### Paroles de finalistes

**Salim Achouri (entraîneur du GS Pétroliers) :** «Le match a été difficile face à une équipe de Béjaïa qui a bien entamé la partie contrairement à mes joueuses. Mais nous avons bien géré le match au fil des sets notamment lors du troisième que nous avons largement dominé. Nous sommes heureux d'avoir remporté la Coupe d'Algérie, c'est le résultat des sacrifices des joueuses et des staffs technique, médical et administratif. Je remercie mes joueuses pour leurs efforts et leur concentration tout au long de la partie. Maintenant, il reste le championnat. Nous sommes leaders, nous allons tout faire pour remporter les trois derniers matches pour finir en beauté et sans la moindre défaite. Nous nous sommes fixé trois objectifs en début de saison. Nous avons remporté le titre africain et la Coupe d'Algérie, il nous reste le championnat d'Algérie.»

**Fatima-Zohra Oukazi (joueuse du GS Pétroliers) :** «Nous avons remporté logiquement la Coupe d'Algérie, c'est le second

objectif du club cette saison après le titre africain. Nous avons dominé notre adversaire qui n'a pas démérité. Maintenant, il faut finir le travail en championnat d'Algérie pour réaliser le triplé.»

**Halim Henni (entraîneur du MB Béjaïa) :** «Nous avons affronté le champion d'Afrique en titre qui vient de prendre part à la Coupe du monde des clubs en Suisse. La victoire du GSP est méritée. Nous sommes satisfaits de notre parcours dans cette compétition en dépit de notre défaite en finale. Nous étions conscients que notre mission était délicate. Nous allons maintenant confirmer notre seconde place en championnat d'Algérie.»

**Mouni Abderrahim (joueuse du MB Béjaïa) :** «Le GSP était plus fort et sa victoire est largement méritée. Elles ont plus d'expérience et de talent. Nous avons mal géré la partie, on a manqué de concentration. Nous avons tout essayé. On n'a pas à rougir de notre défaite.»

### NATATION : FORMATION INTERNATIONALE

## Un expert de la FINA pour nos encadrateurs

**Un expert de la Fédération internationale de natation se produira du 29 mai au 6 juin prochain en Algérie.**

Maurice Beunet, puisque c'est de lui qu'il s'agit, se produira durant cette étape afin d'inculquer un maximum de connaissances en matière de méthode d'entraînement. Il sera question de planifications annuelles chez les catégories benjamine, mini-

me et cadette tout sexe confondu. Cette formation ne sera pas la première en Algérie, d'autres entraîneurs seront conviés également à des regroupements, séminaires et conférences de ce genre et bénéficieront de nouvelles règles en termes d'entraînement moderne. Il sera même question de formation en water-polo, en natation synchronisée ou encore en plongeon. Il faut signaler que même les officiels auront leur part du gâteau.

### Collège technique national en deux étapes

De sources crédibles, la Fédération algérienne de natation organisera deux étapes du collège technique national. Il s'agira de deux points lesquels retiennent l'attention des acteurs de la discipline, à savoir le système de compétition qui se déroulera le 29 mai prochain au centre de préparation de Ghermoul et les règlements généraux dont la

réunion a été repoussée à la date du 10 juin 2014. Une manière de se préparer pour la grande compétition de l'open prévue du 21 au 26 juin prochain.

Il y a lieu de préciser que ces deux points n'ont guère été changés depuis des lustres selon les techniciens qui caracolent encore avec les anciens règlements qui portent souvent préjudice aux athlètes mais aussi à la discipline.

## PRÉPARATION DE LA SEMAINE

### Jus pour bronzer

Pour favoriser un joli bronzage et prévenir (en partie) les coups de soleil.

Attention, ne remplace pas l'utilisation de crème solaire pour se protéger des effets néfastes du soleil.

#### 1. INGRÉDIENTS

- > 1 jus d'orange (2 à 3 dl).
- > 1 carotte râpée ou finement coupée.
- > 1 demi-betterave râpée ou finement coupée.

#### 2. PRÉPARATION

> Mettez les ingrédients dans un mixeur.  
> Mélangez bien pendant quelques minutes.  
Attention si vous utilisez une carotte et une demi-betterave coupée (donc non râpée), il est préférable de les mélanger au mixeur de façon séparée, mettez la carotte coupée avec un peu de jus d'orange, puis transférez dans un récipient. Mettez ensuite la betterave coupée avec du jus d'orange dans le mixeur et mélangez bien. Puis remettez le tout dans le mixeur et mélangez encore une fois.

> Filtrez éventuellement (si vous ne filtrez pas, le jus sera assez épais).

#### 3. POSOLOGIE

Consommez 1 jus chaque jour, le matin de préférence, avant l'exposition solaire.

#### Remarques :

- Servez bien frais, rajoutez éventuellement des glaçons.
- Vous pouvez rajouter une cuillère à café de graines de lin, à mélanger avec les autres ingrédients dans le mixeur. Le lin n'est pas nécessaire pour favoriser le bronzage, mais on peut l'associer à ce jus, car il est source d'oméga-3 et favorise le transit.
- Le jus d'orange permet de rendre le jus un peu plus sucré mais n'a pas véritablement d'effet sur le bronzage de la peau, en plus du jus d'orange vous pouvez aussi rajouter un peu de sucre au besoin.
- La carotte et la betterave sont riches en caroténoïdes, ces substances contribuent au bronzage de la peau et pourraient même prévenir en partie le coup de soleil.

### La lumière du matin pourrait être un remède contre l'obésité

Rien de plus simple pour avoir la ligne : il suffit de se lever tôt pour bénéficier d'un peu de lumière matinale, avance une étude parue mercredi aux États-Unis.

Cette recherche, qui a toutefois porté sur un échantillon limité de 54 volontaires, montre que les plus fins d'entre eux ne faisaient pas plus d'exercice ou ne mangeaient pas forcément mieux que les autres. Ils étaient seulement davantage exposés à la lumière naturelle tôt dans la journée. La conclusion est que vous devriez essayer de voir davantage de lumière entre 8h00 du matin et midi.

### Une crème pour la nuit

Pour un résultat probant et rapide, un soin de nuit doit compléter votre soin de jour habituel. Pour confectionner une crème de nuit efficace, misez sur les bienfaits du beurre de karité et de l'huile d'argan. Le beurre de karité agit sur la régénération et l'oxygénation des tissus ainsi que l'élimination des déchets. L'huile d'argan, quant à elle, assure la production de collagène et lutte contre les radicaux libres. Pour ce soin, mélangez un demi-verre de beurre de karité et d'huile d'argan avec cinq cuillères à soupe de miel. Faites chauffer le tout dans une casserole à feu doux. Ajoutez ensuite 15 gouttes d'huile essentielle d'amande et passez le tout au mixeur. Vous pouvez verser la préparation dans un pot que vous garderez au réfrigérateur.

### Du zeste d'orange contre la bronchite

Le zeste d'orange est aussi un bon traitement pour la bronchite. Il suffit de mettre une pelure d'orange dans un verre et d'ajouter de l'eau chaude puis de boire cette infusion tout au long de la journée pour lutter contre les effets de la bronchite sur votre corps surtout durant les grands froids de l'hiver ou lors des changements de température au printemps.

### Après un accident, son cœur se tourne à 90°

A la suite d'un grave accident de moto, le cœur d'un Italien de 48 ans a fait une rotation de 90 degrés. Fait rarissime. Suite à un accident de moto, un homme vivant en Italie est envoyé aux urgences pour traumatisme thoracique. Les médecins procèdent à plusieurs examens (radio, scanner) et découvrent alors une rotation de 90 degrés vers la droite de son cœur et des gros vaisseaux. «Je n'avais jamais

rien vu de tel. Ce qui est unique dans ce cas est la manière dont le cœur a tourné si loin dans l'autre direction, ainsi que le fait que le patient soit resté éveillé et alerte», a commenté Grégory Fontana, directeur du département de chirurgie cardio-thoracique à New York, interrogé par *Livescience*. Le patient souffrait aussi d'un pneumothorax, d'une rupture de la rate et de multiples fractures. Par chance, après un drainage pleural de 24 heures, son cœur s'est déplacé sur la gauche et a retrouvé son emplacement d'origine. Il était sauvé.

### Le romarin : un confort digestif...

Le romarin possède des vertus digestives. Ses composants parmi lesquels des flavonoïdes lui confèrent des propriétés stimulantes. En particulier pour les personnes souffrant d'insuffisance biliaire. Son action est réputée efficace contre les crampes digestives, les ballonnements, la constipation... Mais il possède également des vertus diurétiques, et calme les spasmes d'origine digestive.

Verser deux cuillères à café de plante séchée pour une tasse d'eau bouillante. Vous pouvez en consommer trois tasses par jour.

### Un bain à la rose aide à maigrir

Envie de maigrir tout en vous relaxant ? C'est possible, avec un bain aux pétales de rose. Connue pour donner de la tonicité à la peau tout en la nourrissant, la rose a des vertus raffermissantes. Mettre 100 g de pétales de rose de Damas dans 11g de vinaigre de cidre, verser dans un bocal et fermer. Laisser reposer pendant trois semaines au soleil. Une fois par semaine prendre un bain et verser 3 cuillères à soupe de cette préparation. Prendre une douche fraîche juste après.

## CONSTIPATION

### Les meilleures solutions naturelles !

**Tous les jours, c'est la même chose: votre ventre vous fait des misères! Transit trop lent, douleurs digestives... Voici les remèdes naturels efficaces pour en finir avec la constipation.**

Il est impératif de boire abondamment (entre les repas et surtout le matin à jeun) quand on est constipé ! Il est recommandé de boire au moins 1,5 litre d'eau chaque jour. Les eaux minérales riches en magnésium ont un effet remarquable sur la constipation.

- Les fleurs de mauve (khobeïza) sont utilisées dans le traitement symptomatique de la constipation. Laissez infuser 10 à 15 g de fleurs séchées dans 1 litre d'eau bouillante avant de filtrer. Vous pouvez en boire 3 à 4 tasses par jour.

- Grâce à ses propriétés stimulantes, le romarin (ikilil) agit sur le fonctionnement de la vésicule biliaire. Il est donc conseillé dans les troubles digestifs liés à une insuffisance biliaire, comme la constipation. Après chaque repas, buvez une tasse d'infusion de feuilles de romarin séchées. Laissez infuser 10 minutes une cuillère à café de plante dans une tasse d'eau bouillante.

- Buvez un verre de jus d'orange pressé le matin.  
- L'abricot sec est aussi très riche en vitamine A et en fibres, qui sont efficaces contre les constipations passagères et qui permettent de diminuer les risques de cancer du côlon.

#### > Une cuillère d'huile d'olive au réveil

La richesse de l'huile d'olive en acide oléique stimule la production de la bile, assurant ainsi le bon fonctionnement de la digestion. Prenez une cuillère à soupe d'huile d'olive vierge-extra tous les matins à jeun. Vous pouvez l'additionner du jus d'un demi-citron, saupoudré d'une pincée de sel.

Pensez également à incorporer régulièrement l'huile d'olive à votre alimentation. Elle vous évite-  
ra une nouvelle crise !

#### > De l'eau de pruneau !

Riche en fibres (environ 1g par fruit), le pruneau contient un

### Sachez que...

**L'huile essentielle de marjolaine (merdeqoche) des jardins est à la fois une puissante hypotensive, sédatrice, mais aussi une grande tonifiante et revitalisante de l'organisme par son côté chaud et profond. Elle appartient à la famille des origans. La respirer permet de calmer la bouffée de stress qui accompagne bien souvent la compulsions alimentaire.**

## POUR DIMINUER VOTRE CHOLESTÉROL: MANGEZ DES FRAISES !

Une nouvelle étude publiée dans le *Journal of Nutritional Biochemistry* vient de démontrer la capacité des fraises à réduire le cholestérol. Vingt-trois volontaires ont consommé 500 grammes de fraises chaque jour pendant un mois. À l'issue de ce régime, leurs prises de sang ont révélé une baisse notable du LDL cholestérol (communément désigné comme «mauvais cholestérol») d'environ 14% et une baisse

### La pêche, excellente pour le bronzage et la vue !

C'est un fruit particulièrement intéressant car en termes d'antioxydants, on y trouve à la fois des caroténoïdes et des polyphénols en bonne quantité, ce qui est assez rare, car on a souvent soit l'un soit l'autre. Les caroténoïdes sont des pigments (bêta-carotène, lutéine, zéaxanthine...) qui donnent la couleur jaune au fruit. Le bêta-carotène offre un bouclier pour la peau contre le stress

oxydatif des UV et favorise un meilleur bronzage, tandis que la lutéine et la zéaxanthine ont un effet protecteur sur la rétine et la vision, et participent à la prévention des maladies de l'œil comme la DMLA ou la cataracte. Super intéressant en été donc, même si ça ne dispense ni de crème ni de lunettes de soleil ! On trouve logiquement plus de ces antioxydants dans les pêches et nectarines jaunes que dans les blanches. Et ils sont mieux assi-

#### > Boisson au vinaigre de cidre

Remplissez votre verre d'eau tiède. Ajoutez-y 2 cuillères à café de vinaigre de cidre de pomme et 2 cuillères à café de miel. Mélangez et buvez.

#### > Du lin, du son... pour aller à la selle

Les plantes à mucilage gonflent au contact de l'eau et prennent une consistance visqueuse, parfois collante, proche de la gélatine. C'est ainsi qu'elles vont permettre le ramollissement du contenu intestinal et favoriser l'élimination des selles.

- Le son (nekhala) moulu : ajoutez-en 1 à 3 cuillères à soupe à votre alimentation par jour.

- Le lin (zeriâte el kettane) sous forme de graines moulues : prenez-en 1 cuillère à soupe 2 à 3 fois par jour avec un verre d'eau, en dehors des repas.

Ou alors : A l'aide d'un mixeur, broyez environ 15 grammes de graines de lin. Une fois que vous avez

obtenu une pâte, ajoutez 20-25 centilitres d'eau puis repassez le tout au mixeur pour obtenir une mixture homogène. Laissez ensuite le tout reposer pendant un quart d'heure. Placez le mélange dans une petite bouteille d'eau vide que vous pourrez transporter avec vous. Puis, au cours de la journée, buvez tout le contenu de la bouteille par petites gorgées.

#### > Infusion de cumin

Il faut alors préparer une infusion en mettant deux cuillères à café de graines de cumin pour vingt-cinq centilitres. Faire chauffer l'eau jusqu'à ébullition et laisser infuser le cumin pendant dix bonnes minutes.

Laisser refroidir. Placer le bol de tisane au réfrigérateur et boire le matin à jeun bien frais. Il faut savoir que ce traitement ne peut être qu'occasionnel.

#### > Le séné et le fenouil en dernier recours

Si toutes les autres solutions ont échoué, vous pouvez en dernier recours essayer le séné (sana mekki). Il est efficace au bout de 8 heures environ, c'est pourquoi il est généralement pris le soir avant d'aller se coucher.

Mélangez cinquante grammes de séné avec vingt grammes de fenouil. Broyez ensuite le mélange jusqu'à ce qu'il soit bien mou. Prenez une cuillère à café de ce mélange puis mettez-le dans une tasse. Rajoutez-y ensuite de l'eau bouillante, laissez infuser pendant dix minutes. Filtrez l'infusion à l'aide d'une passoire puis buvez-la. Prenez deux à trois tasses par jour de cette décoction.

### Comment le vélo peut tuer votre sexualité !

Des chercheurs californiens prouvent que trop pédaler est très mauvais pour la sexualité des hommes et des femmes. Surtout quand on utilise le traditionnel vélo.

Pédaler un peu, d'accord. Pédaler beaucoup, attention ! Après avoir passé en revue plusieurs études menées ces dernières années, des chercheurs du centre de médecine sexuelle de San Diego (Californie, Etats-Unis) attestent que le vélo peut vraiment nuire à la sexualité masculine et féminine. En cause : la selle. A force de pédaler, la selle réduit la quantité d'oxygène arrivant dans le pénis d'où des insensibilités génitales. Elle entrave aussi les bons mécanismes de l'érection en comprimant les nerfs. Pour les femmes, c'est un peu pareil. La selle comprime le périnée et réduit les sensations au niveau du plancher pelvien. A la clé : des douleurs, des engourdissements et une baisse des sensations au moment de l'acte sexuel.

Quand ils ont présenté leurs observations lors du congrès annuel de la Société internationale d'étude sur la sexualité féminine, les scientifiques de San Diego ont mis en avant les bienfaits du vélo elliptique, comparé au vélo traditionnel. Sur 9 femmes souffrant de compression du périnée à la suite d'une pratique intensive de vélo en salle de sport, les chercheurs ont noté une amélioration lors du passage au modèle elliptique. Sur celui-ci, n'a pas de siège donc pas d'appui sur les zones génitales sensibles.

A noter : si vous ne pouvez pas vous passer de votre vélo traditionnel, sachez qu'il est recommandé aux hommes de choisir des selles à nez raccourci ou fendues. Il est aussi conseillé de ne pas tenir son guidon en plaçant ses mains trop bas.

### POUR DIMINUER VOTRE CHOLESTÉROL: MANGEZ DES FRAISES !

de 21% des triglycérides. Le régime fraise a modifié positivement d'autres paramètres de santé, comme la fonction plaquettaire.

Quinze jours après l'arrêt du «traitement» aux fraises, les paramètres sont revenus à leur point de départ. D'après les chercheurs, les pigments rouges pourraient être responsables des si bons résultats de ce traitement d'un nouveau genre.

millés lorsqu'ils sont légèrement chauffés et consommés avec un peu de gras.

### Inflammations locales de la peau

Mélanger 50 g de graines de fenugrec (halba) en poudre à 1 litre d'eau chaude. Vu la nature mucilagineuse des graines, une pâte se formera en peu de temps. Appliquer en cataplasme sur les parties atteintes.

### Le saviez-vous... ?

La sauge (souak é'nbi) est un fixateur de parfum bien connu dans le domaine de la parfumerie. N'hésitez pas à essayer ce truc de grand-mère : frottez une feuille de sauge sur votre peau avant d'appliquer votre parfum, il durera plus longtemps !

### L'abricot, c'est aussi un antidépresseur

Facilitant la multiplication des globules rouges, il est un atout contre l'anémie. L'abricot soigne les rhumatismes, les maux d'oreilles, les douleurs nasales, les hémorroïdes. C'est aussi un antidépresseur. Retenez qu'il dégage davantage de vitamines lorsqu'il est bien mûr.

### Chou au menu et en cataplasme

Le chou est un excellent hépatoprotecteur et un bon stimulant du foie. Consommez-le cru et cuit en cure de quelques jours. En cataplasme, il a une action décongestionnante et sera bénéfique en cas d'insuffisance hépatique. Le foie étant sensible à la chaleur, on chauffera les feuilles selon le principe de la bouillotte, ce qui potentialisera l'action sur le foie.

Prélevez 3 feuilles du chou. Lavez-les à l'eau claire puis trempez-en 2 pendant quelques secondes dans l'eau frémissante. Égouttez et retirez la côte centrale au couteau. Écrasez les 2 feuilles, une par une, avec le rouleau à pâtisserie.

Appliquez-les en regard du foie. Recouvrez avec la troisième feuille et bandez sans comprimer. Laissez en place la nuit et renouvelez quotidiennement.

### Un décontractant musculaire insoupçonné

Le thymol, les flavonoïdes et le carvacrol contenus dans le thym (z'itra) sont connus pour décontracter les muscles. En cas de douleurs dorsales musculaires ou après un effort physique, plongez-vous dans un bain contenant une infusion de thym, vous en sortirez soulagé. Le même remède peut aider à soulager les rhumatismes et la sciatique.

### Un tonique nerveux méconnu

Les infusions de sauge seraient capables de calmer les crises survenant au cours de la maladie d'Alzheimer. Cette plante aurait en outre des propriétés tranquillisantes.

### De la purée de fraises sur les coups de soleil légers

Riche en vitamine C, la fraise offre de nombreux bienfaits pour le corps. Elle aide notamment à prévenir la destruction du collagène - indispensable à la bonne santé de la peau - et l'effet inflammatoire dû à une brûlure, telle qu'un coup de soleil. Ecraser 1 poignée de fraises pour en faire une purée.

En cas de coup de soleil localisé sur le visage ou le cou, appliquer la purée de fraises directement. Laisser agir puis rincer.

### La lavande pour défatiguer les pieds

Si vous avez beaucoup marché ou si vous avez souffert de la chaleur, faites un bain de pieds à l'eau tiède additionnée de quelques fleurs de lavande. C'est une solution efficace pour les pieds fatigués et enflés.

### Pour soigner une toux sèche

Emincez un oignon et faites-le macérer pendant 2 heures dans du miel. Filtrez et buvez 2 cuillères à soupe de ce sirop 2 fois par jour.

TRUCS ET  
ASTUCES

Comment laver la soie



Vous n'aurez aucune mauvaise surprise après avoir lavé de la soie si vous suivez ces principes de base : employez uniquement de l'eau froide pour le lavage comme pour le rinçage de la soie. Évitez de l'essorer et ne la faites jamais sécher au soleil, car cela dénaturerait ses couleurs.

Attention, prenez soin du satin ! Matière fragile, le satin demande quelques précautions quant à son nettoyage. Ajoutez un filet de vinaigre et un morceau de sucre à la dernière eau de rinçage afin que les couleurs ne défraîchissent pas. Évitez d'essorer le satin et repassez-le exclusivement à la pattemouille.

Du linge de couleur éclatant



Lorsque vos vêtements ne sont pas garantis grand teint, laissez-les tremper pendant 12 heures dans de l'eau froide salée (6 cuillères à soupe de sel pour 1 litre d'eau) avant de les laver une première fois.

Vos tricotés et chemisiers délicats conserveront



plus longtemps leurs couleurs fraîches si vous ajoutez un filet de vinaigre blanc à leur dernière eau de rinçage.

J'ai perdu  
ma voix !

**Banale et bénigne, l'extinction de voix est classiquement due à une inflammation du larynx ou laryngite.**

Si vous sollicitez à l'excès

valable en cas de voix bitonale (à deux tons) ou de douleurs à l'oreille associées. Enfin et surtout, si l'extinction de voix est associée à une gêne respiratoire, cela peut être grave. Il faut consulter

pas encore assez résistant pour lutter contre l'inflammation. Le risque est que l'extinction de voix témoigne d'une laryngite sous-glottique, voire d'une épiglottite (inflammation de l'épiglotte), rare mais grave.

Que faire en cas de simple extinction de voix ? Mettez vos cordes vocales au repos, c'est un impératif. Et surtout, ne vous forcez pas à murmurer car l'air froid qui rentre par la bouche aggrave la situation. Gargarisez-vous avec de l'eau tiède et du miel de romarin ou de thym plusieurs fois par jour, ou bien avec de l'eau et du sel. Faites des inhalations d'eucalyptus ou de thym. Humidifiez votre chambre. Contre l'inflammation, vous pouvez prendre des anti-inflammatoires.



Photos : DR

vos cordes vocales, celles-ci se fatiguent et deviennent l'objet d'une inflammation. C'est le cas par exemple après avoir crié à pleine voix lors d'une manifestation ou pour se faire entendre ou bien après avoir chanté pendant des heures. Les cordes vocales ont alors du mal à vibrer et les sons émis sont modifiés, voire très atténués. A l'extrême, vous devenez aphone.

Et si c'était grave ? Pas de panique, l'extinction de voix est un phénomène bénin qui disparaît rapidement, le plus souvent en 24 - 48 heures, voire en quelques jours. Dans tous les cas, une simple extinction de voix qui dure plus d'une semaine doit amener à consulter un ORL. Ce conseil est également

rapidement un ORL, et d'autant plus s'il s'agit d'un enfant car son larynx n'est

## Fortifiez votre colonne vertébrale

**Très souvent sollicitée, la colonne vertébrale mérite toute votre attention. C'est pourquoi il faut la ménager en pratiquant des exercices tonifiants et assouplissants pendant 10 minutes tous les jours.**

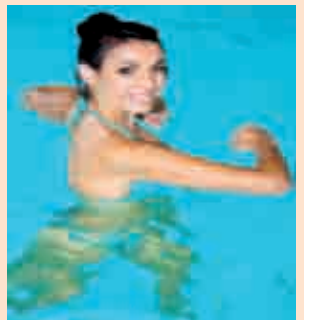
Première exercice Assise en tailleur, les mains sur les genoux, le dos droit et la tête droite. En expirant, arrondissez votre dos vers l'avant et appuyez sur vos genoux pour les garder au sol. Remontez doucement en déroulant la



nuque en dernier tout en expirant profondément. Réalisez cet exercice 10 fois très lentement. Conseil: ne vous affaissez pas sur les genoux mais arrondissez légèrement

vos dos. Déroulez progressivement votre colonne vertébrale, sans à-coups.

Deuxième exercice Levez les bras et tendez-les bien en l'air, les mains prises l'une dans l'autre et les jambes solidement plantées au sol, légèrement écartées (dans le prolongement de vos hanches). Faites des mouvements circulaires avec votre taille, lentement au début, puis petit à petit plus rapidement. Les jambes ne doivent pas



bouger. Répétez le mouvement vingt fois dans un sens puis vingt fois dans l'autre. Muscles sollicités : les grands dorsaux, les grands obliques ainsi que les grands fessiers.

Gratin de chou-fleur  
sur lit de viande hachée

**500 g de viande hachée de boeuf, 1 carotte, 1 courgette, 1 oignon, 1 tomate, persil, herbes de Provence, 3 gousses d'ail, 1 kilo de chou-fleur, 100-150 g de fromage râpé, 50 cl de crème liquide allégée, 1 à 2 càs de farine, sel, poivre.**



Faire cuire le chou-fleur (il doit rester un peu croquant, ne pas être trop cuit). Pendant ce temps, faire revenir dans une poêle l'oignon émincé. Ajouter la viande hachée, la carotte hachée ou découpée en lanières, la courgette détaillée

(lanières ou hachée). Découper la tomate en cubes et la mettre avec le reste. Ecraser l'ail. Laisser un peu revenir le tout avec du sel, du poivre, des herbes de Provence, du persil. Garnir un plat à gratin de cette préparation. Ajouter un peu de fromage râpé. Déposer sur la viande le chou-fleur égoutté. Réaliser une sauce avec la crème et un peu de farine, en faisant chauffer jusqu'à l'obtention d'une consistance de béchamel. Assaisonner. Verser la sauce sur les légumes. Ajouter le reste du fromage râpé. Enfourner 30 minutes environ.

## Quand faire doser mon cholestérol ?

Certaines périodes de la vie, certaines habitudes et certaines maladies doivent motiver à faire doser son taux de cholestérol. A défaut, l'excès de cholestérol vous expose aux maladies cardiovasculaires en raison d'un épaississement des parois des artères. Rappelons que l'excès de cholestérol ne s'accompagne, au début, d'aucun symptôme, jusqu'au jour où les complications cardiovasculaires se manifestent (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral) !

A quelles périodes de la vie doit-on faire doser son taux de cholestérol ?

**A l'adolescence**

Un premier dosage du cholestérol est recommandé entre 16 et 30 ans. Certaines personnes sont plus à risque que d'autres et notre mode de vie joue un rôle important,

expliquant qu'un excès de cholestérol puisse se manifester dès l'enfance. Or durant cette période de la vie, le «mauvais cholestérol» se dépose progressivement sur les parois artérielles et se transforme en plaque d'athérome à la fin de l'adolescence.



De plus, c'est vers l'âge de 18 ans que le taux de cholestérol se fixe définitivement. En d'autres termes, si le taux de cholestérol est élevé à l'adolescence, il le sera toute la vie.

**A partir de 45 ans chez les hommes et 55 ans chez les femmes**

A partir de ces âges, un dosage du cholestérol est recommandé tous les 3 ans. C'est qu'avec l'avancée en âge, le risque d'avoir trop de cholestérol circulant dans le sang est accru. Comme c'est aussi le cas des autres facteurs de risques cardiovasculaires (hypertension, sédentarité), il faut être particulièrement vigilant.

**Au moment de la ménopause**

Chez les femmes, un dosage une fois la ménopause installée est judicieux. En effet, les grandes variations hormonales qui se produisent à ce moment de la vie peuvent entraîner une forte hausse du cholestérol. La ménopause est donc une période clé pour faire un dosage de son taux de cholestérol.



SOIR DE LA FORMATION

**TIZI-OUZOU «EXPRESSIONS»**, institut de formation et de l'enseignement, lance des promotions d'été 2014 (juin, juillet, août), français, anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, informatique, pour les enfants et les adultes (apprentissage, rattrapage, remise à niveau) (1 langue (40h) = 3 000 DA) ; (1 langue (40h) + informatique (25h) = 4 000 DA), (2 langues (80h) + informatique (25h gratuit) = 6 000 DA) ainsi que les formations de 6 mois (agent administratif, agent commercial, secrétariat, développeur web, programmeur) = 6 000 DA/120h. - Tél.: 026 21 08 40 - Mob.: 0560 99 29 67 - 0560 99 29 68 F118306/B13

**PRÉP. BAC 2015**, maths, physique.  
Tél.: 0790 15 14 88 F137555

**À BABA HASSEN, ÉCOLE EL MOUTANABI** inscrit les élèves en préscolaire, primaire, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, collège 6e, 5e, 4e, 3e. - 0554 14 38 69 - 0658 09 17 12 à 15 - Tél.: 0661 53 09 11 F137458

**MAIN-D'OR** lance formations coiffure, esthétique, maquillage libanais, ongles, massage 1 mois/2 mois + Internat. - 49, rue Hassiba-Benbouali. - 021 23 53 49 - 0775 28 40 15 F137550

**ÉCOLE SUPÉRIEURE INTERNATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION «ESIG»**, agréée par l'Etat, et en partenariat avec ASC Strasbourg France, lance de nouvelles promotions pour le niveau 3<sup>e</sup> AS et plus, une formation accélérée de 31 jours pour devenir gestionnaire des stocks et approvisionnements, avec initiation au logiciel de gestion de stocks. La formation est assurée par des experts en la matière avec des sorties d'études en milieu réel (entreprises). Le titre délivré en fin de formation est co-signé avec ASC Strasbourg France, il est valable à l'étranger. - La gestion des stocks est une spécialité très demandée sur le marché du travail. - Le régime des études internat/externat. - Réservez vos places dès maintenant. - Pour plus d'information, appelez aux : 026 21 20 77 - 026 21 18 18 - Tél./Mob.: 0550 16 83 74 - Ou se présenter à : ESIG, route de l'université Hasnaoua (I), Tizi-Ouzou. 118097/B13

**TIZI-OUZOU - IST** lance, 1<sup>er</sup> juin 2014, formation en mécanique automobile avec utilisation du scanner (théorie + pratique) : systèmes injec. E/D, antidémar., ABS et clim. - Durée : 6 jours avec possibilité d'hébergement. - Adresse : IST imm. Chergui, rue Kerrad-Rachid, Tizi-Ouzou. - Tél./Fax : 026 22 89 08 - Mob.: 0550 59 46 18 F118420

**ÉCOLE PRIVÉE ORGANISE SEMINAIRE MS PROJECT 2010** à Boumerdès. Tél.: 0666 06 61 06 F133680/B17

**EFMOD** agréé lance éducatrice de crèche, 6 mois. - 021 96 34 91 - Bab-El-Oued. F137488

**IMS - ÉCOLE AGRÉÉE** lance formation de déclarant en douanes en résidentiel, durée 6 mois, et par correspondance. Contacter IMS au 31, bd Amirouche, Alger. Tél.: 021 63 45 08 et 021 63 45 08 - Port.: 0561 37 12 91 F434

**TIZI-OUZOU - IST** lance formation de : **Chauffagiste**. Programme : 100 % pratique (chaudière murale et chaudière sur socle). Durée : 12 semaines (01 j/sem.). - Adresse : IST imm. Chergui, rue Kerrad-Rachid, Tizi-Ouzou. - Tél./Fax : 026 22 89 08 - Mob.: 0550 59 46 18 F118420

**SPÉCIAL VACANCES 2014**, profitez des vacances pour vous inscrire à nos cours accélérés de bureautique, d'anglais, de français, adultes, adolescents et enfants. Tarifs étudiés. - Centre **PRO-INFO** - 06, rue Richelieu, Alger-Centre. Tél.: 021 73 50 28/27 F13754

**CEFAM**  
Centre d'Etudes et Formations en Arts et Métiers  
Ecole agréée par l'Etat, lance des formations en :  
**Caméra • Photographie • Montage vidéo • Infographie • Développeur Web**  
Pour vos inscriptions ou informations, présentez-vous à notre adresse :  
14, rue Sahraoui-Tahar, Staouéli, Alger, ou nous contacter aux :  
NS

0770 19 20 93  
0770 19 20 96

**ENTREPRISE DE TRAVAUX FORESTIERS ET D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES VERTS**

**AOUICHA-CHERIF**

Abattage • Elagage  
• Couronnement d'arbres  
• Décoration de jardin et gazonnage • Bordures de jardins, plantation, aménagement de surfaces, nettoyage • Désherbage, piochage, tondeuse pour gazon.

0771 60 90 89  
0550 64 31 33 N.S.

DEMANDES D'EMPLOI

Homme, 55 ans, père de famille, retraité, sérieux, cherche place comme chauffeur. Etudie toutes propositions.. Tél.: 0553 96 23 80 NS

H., 59 ans, présentable, instruit, sérieux et véhiculé (2014), cherche emploi. Etudie toutes propositions. Tél.: 0559 371 881 F143999

Dame, 48 ans, habitant Alger, cherche emploi comme femme de ménage dans une société ou une maison. Tél.: 0558 88 32 69 NS

Excellente cuisinière cherche place couchante chez famille à Alger. Téléphonez de 8h à 22h au numéro suivant : 0781 69 84 00 NS

Père de famille âgé de 58 ans, chauffeur toutes catégories, livreur, vendeur, exp. 17 ans semi-remorque, sur tout le territoire national, cherche emploi. Merci. Tél.: 0771 58 34 79 NS

Père de famille âgé de 55 ans cherche emploi comme chef agents de sécurité. Tél.: 0771 70 59 52 NS

Homme, 54 ans, chauffeur SR, porte-char, exp. 28 ans, possibilité Sud, cherche emploi. Tél.: 0772 12 86 17 - 0662 63 78 45 NS

Jeune femme cherche emploi

comme baby-sitter à El-Mouradia. Tél.: 0555 08 48 52 - Non sérieux s'abstenir. Merci. NS

JF, licence en finances et comptabilité, 2 ans d'exp., ch. emploi dans le dom., environs d'Alger-Centre, Bab-Ezzouar, D.-El-Beïda, de préférence. Tél.: 0774 99 21 66 NS

H., père de famille, possède véhicule neuf, cherche emploi comme chauffeur. Tél.: 0667 25 27 81 F137069

JD cherche emploi comme garde-enfant, cuisinière ou femme de ménage, Alger. Tél.: 059 18 22 96

JH, TS en informatique de gestion, exp. 7 ans, dont 3 ans paie, cherche emploi étatique. Tél.: 0667 89 49 01 - 0559 60 67 71

Père de famille, possède véhicule neuf, cherche emploi comme chauffeur. Tél.: 0667 25 27 81 F137069

Père de famille, sérieux, digne de confiance, possède voiture, cherche emploi comme chauffeur, démarcheur ou agent polyvalent adm. Tél.: 0559 925 578 F137064

JD, possède véhicule 2013, cherche emploi comme chauffeur chez privé ou étatique. Tél.: 0556 88 73 17 F137063

DÉCORATION + JARDINS

➔ Tous travaux d'espaces verts  
➔ Gazon en plaques pour pelouses  
➔ Réalisation des parcs et jardins  
➔ Décoration intérieure et extérieure  
➔ Conception de cascades.

Devis et plans gratuits

Tél.: 0770 884 901 - 021 603 659  
Nous contacter par : e-mail : decojardins@yahoo.fr

**INSTITUT DE FORMATION «KARISMA»**  
LANCE DES FORMATIONS POUR FEMMES :

Cuisine, pâtes traditionnelles, gâteaux orientaux, pâtisserie, éducatrice, coiffure, haute coiffure, esthétique, maquillage, massage, couture, chora, gâteaux secs.

**COURS DE CUISINE «SPÉCIAL RAMADAN»**

021.31.15.50  
021.31.15.81  
05.55.20.79.96  
07.94.34.10.67  
— EL-ACHOUR — N.S.

PENSÉE

Cela fait 40 jours que nous a quittés à jamais notre très cher époux et regretté père **Boureghda Ali (Hatem)** laissant derrière lui un immense vide que nul ne pourra combler.

En ce douloureux souvenir, les familles Hanibeche et Boureghda demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire et prient Dieu le Tout-Puissant de lui accorder Sa Sainte Miséricorde et de l'accueillir en Son Vaste Paradis.

Nous ne t'oublierons jamais.  
Repose en paix.  
«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»



Édité par la SARL SIÈGE :  
**DIRECTION-RÉDACTION** :  
Fax : 021 67.06.76

**ADMINISTRATION** :  
Fax : 021 67.06.56  
1, Rue Bachir Attar  
Place du 1<sup>er</sup>-Mai  
- Alger -  
Tél. :  
021 67.06.58 - 021 67.06.51

**COMPTES BANCAIRES** :  
CPA : Agence Hassiba Ben Bouali N° 116.400.11336/2  
BNA : Agence «G» Hussein-Dey N° 611.313.335.31  
CCP : N° 14653.59  
Registre du commerce : RC N° 0013739.B.00

**MEMBRES FONDATEURS** :  
Maamar FARAH  
Djamel SAÏFI  
Fouad BOUGHANEM  
Zoubir M. SOUSSI  
Mohamed BEDERINA  
**GÉRANT-DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** :  
Fouad BOUGHANEM  
**DIRECTEUR DE LA RÉDACTION**  
Nacer BELHADJOUJDA

P.A.O. : «Le Soir»

**PUBLICITÉ**  
Le Soir : SIÈGE -  
Fax : 021 67.06.75

**BUREAUX REGIONAUX : BOUMERDÈS**  
«Résidence Badi», bt 3, 2<sup>e</sup> étage, RN n° 24, Boumerdès-ville  
Tél./fax : (024) 81 64 18  
Email : lesoir\_boumerdes@yahoo.fr

**ANNABA**  
19, rue du CNRA (Cours de la Révolution)  
Tél. : 038 86.54.22  
Fax : 038 86.61.76  
Télex : 81095  
**BLIDA**  
103, Avenue Ben-Boulaïd  
Blida  
Tél./Fax : 025 40.10.10 -

Tél. : 025 40.20.20  
**CONSTANTINE**  
9, rue Bouderbala (ex. rue petit), Constantine  
Tél. : 031 92.34.23  
Fax : 031 92.34.22  
**ORAN**  
3, rue Kerras Aoued.  
Tél. : 041 33.23.95  
**SÉTIF**  
Rue du Fida, centre commercial Zedioui 1<sup>er</sup> étage, Sétif.  
Tél. : 036 84 48 00

**TIZI-OUZOU**  
Bt Bleu, cage C (à côté de la CNEP) 2<sup>e</sup> étage, gauche  
Tél./Fax : 026 12 87 04  
Tél. : 026 12 87 01

**MASCARA**

Rue Senouci Habib  
Maison de la presse.  
Tél./Fax : 045 80.28.43  
**TLEMCEN**  
Cité R'hiba Bt n°2 RDC.  
Tél. : 043 27.30.61 /  
Fax : 043 27.30.82  
**BOUIRA**  
Gare Routière. Lot N°1.  
3<sup>e</sup> étage - Tél. : 026 94 29 19  
E-Mail : lesoirbouira@hotmail.com  
**BÉJAÏA**  
19, rue Larbi Ben-M'hidi (rue Piétonnière), Béjaïa-ville 06000  
Tél. : 034 21.14.51  
Fax : 034 21.18.60  
**BORDJ-BOU-ARRERIDJ**  
2, rue Cherifi Mohamed (près du cinéma Vox)  
Tél./Fax : (035) 68-10-52

**IMPRESSION**  
Centre : S.I.A Alger  
Est : S.I.E Constantine  
Ouest : S.I.O Oran

**DIFFUSION**  
Est : Sodi-Presse  
Centre : Le Soir  
Ouest : MPS  
Tél.: 0550 17 26 03

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

**NOTRE JOURNAL**  
fait sienne cette citation de Joseph Pulitzer, fondateur du journalisme moderne :

«Il (son journal, ndr) combattra toujours pour le progrès et les réformes, ne tolérera jamais l'injustice et la corruption ; il attaquera toujours les démagogues de tous les partis, n'appartiendra à aucun parti, s'opposera aux classes privilégiées et aux exploités du peuple, ne relâchera jamais sa sympathie envers les pauvres, demeurera toujours dévoué au bien public. Il maintiendra radicalement son indépendance, Il n'aura jamais peur d'attaquer le mal, autant qu'il provient de la ploutocratie que de ceux qui se réclament de la pauvreté.»



## LE SOIR DE L'IMMOBILIER

### APPARTEMENTS

Vends appartement semi-collectif, 3 pièces, salon, cuisine équipée, 2 entrées, 2 cours, garage 3 voitures, internet, bêche à eau, à Bou-Ismaïl. Tél.: 0552 84 35 69 - 0556 11 54 38 NS

Vends appartement rue Didouche-Mourad (Alger), F5. - Tél.: 0771 73 39 87

Vends F4 130 m2, F5 140 m2, duplex 200 m2, Birkhadem, dup. 180 m2 Oued-Romane. - 0561 24 19 98 F137076

Vends apt neuf, Bouharoune, F4, F5 + garage. - 0551 57 35 40 F137532

Promo. immo. vd appts type F3, F4, à

Boumerdès-Centre. Tél.: 0560 95 83 70 - 0560 02 40 33 F137551

Vends appartement 4<sup>e</sup> étage, 578 m2, Birtouta. - 0557 46 26 20, perist 11 000 CNEP. F137077

Ag. Bordj-El-Bahri vd F4, 145 m2, semi-fini, 1<sup>er</sup> étage. - 0550 32 63 74 F137075

Ag / 0557 56 89 22 - Vend à Azazga : un F3, 3<sup>e</sup> étage, sup. 114 m2, trois façades avec balcons, plus grande terrasse, toutes commodités (eau, gaz, électricité). F118441

Ag / 0557 56 89 22 - Vend à Tizi-Ouzou : un F5 avec acte, 6<sup>e</sup> étage, deux façades avec balcons, toutes commodités (eau, gaz, électricité, internet). F118441

Ag / 0557 56 89 22 - Vend à Tizi-Ouzou : un

F3 avec acte et livret foncier, 3<sup>e</sup> étage, deux façades avec balcons, toutes commodités (eau, gaz, électricité). F118441

Ag / 0557 56 89 22 - Vend à Tizi-Ouzou : un F4 semi-fini, séparé, RDC surélevé, sup. 107 m2, deux façades. F118441

Azazga : vend logements dans immeuble résidentiel, haut standing, avec parking couvert (box), livrés finis, cuisine équipée, chauffage central, cour aménagée (projet en cours). - De type : F3, 3<sup>e</sup>, sup. 98,90 m2 - F3, 3<sup>e</sup>, sup. 103,75 m2 - F3, 4<sup>e</sup>, sup. 110,85 m2 - F4, RDC, sup. 114,95 m2 - F4, 1<sup>er</sup>, sup. 114,95 m2 - F4, 2<sup>e</sup>, sup. 114,95 m2 - Duplex, 2<sup>e</sup> + 3<sup>e</sup>, sup. 114,65 m2. - Délais de réalisation 24 mois, possibilité de payer par tranches. Pour toutes informations, appelez : 0557 56 89 22 - 0697 27 48 13 F118441

Vds, à Souk-El-Tenine-Centre, w. Béjaïa, une solide bâtisse de 4 p., confort, vue sur mer, 174 m2 + 107,44 m2 de terrain, sans vis-à-vis, avec acte. Affaire saine. 2 200 u. Tél.: 0550 79 26 16 - 0550 79 26 44 F118440/B17

Promotion immobilière met en vente des appartements en VSP, F2, F3, F4, à Bastos et Tizirt-sur-Mer, avec possibilité de crédit bancaire bonifié 1 % d'intérêt. Contactez : 026 20 67 93 - 0552 28 22 13 F118424/B13

### LOCATIONS

Loue F2 csdb, RDC, Télemly, semi-meublé. T.: 0559 38 54 56 F137074

### VILLAS

Vds villa R+2, sur RN, superf. 718 m2, anc. bâtis. 256,17 m2, NB 78,40 m2 + 3 Lx + jardin (stratégique habit. et commerciale), au 49, Hamid-Kebladj, RN Rais-Hamidou, Alger, voir photos sur internet oued-kniss. Tél.: 0772 00 29 35 - 0559 75 66 76 - 0669 92 04 62

Vends villa superficie 180 m2, 4 pièces au 1<sup>er</sup> étage, hammam + garage 100 m2 située à

Bir-El-Djir, Oran. Tél.: 041 27 32 72 - 0795 17 90 22 F17863/B10

Ag. Bordj-El-Bahri vd carcasse, 195 m2, acte + PC - 0550 32 63 74 F137075

Ag / 0557 56 89 22 - Vend à Tizi-Ouzou : carcasse de villa en R+2 + s/s, bien située, quartier résidentiel, toutes commodités, avec acte et permis. F118441

Ag / 0557 56 89 22 - Vend à Tizirt : villa en R+1 + terrasse, avec garage et jardin. F118441

### TERRAINS

Vends terrain à Dellys, 1 479 m2, chemin Trikk-El-Khendak, Les Jardins. Tél.: 0557 03 79 00 - Intermédiaires s'abstenir. NS

Vds plusieurs lots de 144 m2 et plus, Mahelma. Tél.: 0553 76 86 82 F137533

Vends terrain 200 m2, Aïn-Naâdja, 13 u., acte. - 0557 46 26 20 F137077

Vends terrain 200 m2, Baba-Ali, 6 u., acte. - 0557 46 26 20 F137077

### PROSPECTIONS

Ag. Bordj-El-Bahri cherche appts, terr., villas. - 0550 32 63 74 F137075

Sté étrangère cher. appt. et villa, env. Hydra. - 021 91 48 33 F137498

## CARNET

### ANNIVERSAIRES

A notre chère et adorable poupée *Hamdani Meriem (Mimi)*

née le 25 avril 2014.

En cette heureuse occasion, ses parents *Meziane et Malha*, ses grands-parents et surtout sa tante *Hind* lui souhaitent joyeux anniversaire.

## NECROLOGIE

### PENSÉES

Triste fut pour nous la date du 25 mai 2003 quand nous quittait pour un monde meilleur notre chère fille

#### Arfi Ghania

En ce douloureux souvenir, sa maman, ses sœurs, ses frères demandent à tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire.



F137549

Il y a des dates et des années qu'on peut oublier, mais il y a d'autres qu'on ne peut oublier à jamais.

25 mai 2008 - 25 mai 2014.

Cela fait 6 années que nous a quittés et cela, pour un retour vers un monde plus que merveilleux, notre cher et regretté père, grand-père, beau-père, oncle, cousin et parent

#### Baïche Mouloud

Force est de dire que certains, c'est lors de la disparition de l'être cher et protecteur qu'ils se rendent à l'évidence de ses valeurs, courage, simplicité, droiture, bonté, sagesse et charisme, mais...

Tes enfants, petits-enfants, belle-mère, neveux, nièces, gendres, belles-filles, oncles, cousin et parent.

A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons.

Repose en paix.

On ne t'oubliera jamais.



F118441/B13

Ce dimanche 25 mai 2014, cela fera neuf ans depuis que nous a quittés à jamais notre très chère et regrettée

#### Mme Kadi née Cheikh Cherifa

Ses enfants, ses petits-enfants, les alliés et l'ensemble de la famille demandent à tous ceux qui l'ont connue et appréciée d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire et de prier le Tout-Puissant de l'accueillir parmi les siens.

Repose en paix.



F118416/B13

## AVIS DIVERS

Réparation, installation, maintenance réfrigérateur, climatisation, chambre froide, présentoir. - 0552 28 87 34 - 0770 48 21 62 NS

Annaba - Loue grue ENMTP 5 étages, neuve, avec loupé électrogène.

Tél.: 0550 556 068 NS

Vous voulez réussir la tessdira de votre fille ? Vous voulez que ce jour soit

le plus beau jour de sa vie ? Faites appel à une professionnelle au : 0554 92 23 08 NS

RÉPARATION machine à laver ttes marques + clim. + frigo à dom. Tél.: 0770 40 53 16 - 0770 22 06 28 - 0662 63 19 23 NS

Operator Massage Shiatsu à domicile. Tél.: 0549 58 60 87

F137552

ETB prend construction villa, région Alger, aménagement locaux.

Tél.: 0550 50 19 25 - 0696 31 85 76

F137538

Vous entendez mal ? Votre enfant entend mal ? Audifel vous offre un bilan auditif gratuit. Pour prendre rendez-vous, téléphonez aux :

0661 10 35 22 Chef - 0661 10 35 16 Tiaret - 0661 10 35 07 Constantine. F000292/B10

Cabinet conseils qualifié par le «BNEDEP» prend travaux d'études de faisabilité pour nouvelle exploitation agricole et d'élevage de plus de dix hectares (+ 10 ha). Contacter le 0550 06 86 52 F133674/B17

## CYLKA - Soins à domicile

A votre disposition et assurés par une équipe médicale et paramédicale qualifiée

• Consultation médicale • Kiné • Soins infirmiers, post-opérateurs • Prélèvements, analyses et résultats • Conseil, orientation, accompagnement aux hôpitaux d'Alger • Garde-malades • Circoncision.

Appelez-nous au : **0550 40 14 14**

Tous travaux maçonnerie, étanchéité. - 0772 977 418 - 0663 093 923 F137066

Pour tous travaux de peinture, maçonnerie, étanchéité. - 055514 37 59 F137511

N° 1 national du crédit facile, sans versement initial. - omarket-dz.com F480

**Le plus grand hypermarché de la région de Rouiba. Moins cher ? Impossible ! (Cash ou crédit 24 mois sans intérêts. Enlèvements sans versement). Ô MARKET**

(ex-CADIC) ZI Rouiba (face château d'eau) - omarket-dz.com - Tél.: 021 81 26 66 - Mob.: 0560 93 94 80

F480

Réparation TV à domicile, toutes marques. Tél.: 0772 89 17 22 - 0776 33 88 56 NS

Pour tout dépannage en électricité bâtiment (domicile ou atelier) à Draria et environs, appelez Djaâfar : 0554 97 08 06 NS

## OFFRES D'EMPLOI

Restaurant à Alger cherche serveuses, serveurs. Tél.: 0794 44 18 54 NS

Cherche coiffeuse qualifiée, environs de Bab-Ezzouar. Contacter : 0662 49 83 28

Cherche femme de ménage. - 0549 58 60 87 F137552

Traiteur asiatique, Hydra, recherche aide-cuisinier H/F, vendeuse parlant français, 12 h 00 - 20 h 00. - 0663 965 915 F137546

### SOS

Jeune patiente cherche en urgence don de sang, groupe O+. Prendre contact : service neurochirurgie, Hôpital Zemirli, El-Harrach.

Tizi-Ouzou, école ECOMODE recrute : formateur en cuisine diplômé en hôtellerie, option cuisine, ayant 05 ans d'expérience minimum dans la formation. - Enseignant d'informatique diplômé dans la filière, ayant expérience dans l'enseignement. Faxer CV au n° 026 21 63 06 ou appeler au n° 0555 04 30 17 F118414/B13

Imprimerie sise à Réghaïa cherche conducteur offset avec expérience. Contact : 0555 73 19 00 F137542

Clinique privée cherche médecin radiologue, médecin, gynécologues, sages-femmes. Tél.: 0551 43 47 87 F118369/B13

Jeunes filles, vous résidez à Tizi-Ouzou ou environs, niv. 3<sup>e</sup> AS et + (étudiantes ou en chômage), une société de produits de beauté naturels vous offre la chance de devenir déléguées commerciales, plusieurs avantages sont offerts selon compétences. Pour RDV, tél.: 0552 57 01 46 F118438/B13

Important organisme de formation recrute dans l'immédiat pour son siège : un comptable confirmé (femme). Lieu de travail : Tizi-Ouzou. Profil : diplôme dans la filière. Expérience dans le domaine minimum 5 ans. Ayant clôturé au minimum 2 bilans. Libre de tout engagement. Maîtrise de l'outil informatique et de la langue française. - Mission du poste : assurer la tenue de la comptabilité et de l'entreprise dans le strict respect et réglementations. - Prière aux candidates intéressées d'envoyer leur CV détaillé à l'adresse e-mail suivante : recrutement\_2013@live.fr F113288/B13

Important organisme de formation recrute dans l'immédiat pour son siège : Des télécommerciales. Lieu de travail : Tizi-Ouzou. - Qualités requises : niveau requis licence et plus. Bonne présentation physique. Facilité d'écoute, d'échange et dialogue. Dynamisme pour atteindre les objectifs fixés. Goût pour les challenges.

L'organisation, la rigueur et le sérieux. Expérience souhaitée. réglementations. - Prière aux candidates intéressées d'envoyer leur CV à l'adresse e-mail suivante : recrutement\_2013@live.fr F113288/B13

Ecole hôtelière sise à Azazga, Tizi-Ouzou, cherche profs : réception, tourisme, cuisine, pâtisserie, anglais, français et directrice pédagogique. - azecole@gmail.com - Tél.: et fax : 026 34 43 43 - 0662 52 34 54 F118437/B13

### OFFRE D'EMPLOI

La maternelle "Page Blanche" sise à Chérage (à proximité d'El-Qods), recrute pour l'année 2014/2015 des éducatrices francophones, pour les classes Grande et Moyenne section ! Se présenter tous les jours avant le 30 juin de 14h à 17h30. Une année d'expérience, aimant les enfants, passionnée de travaux manuels !! horaire de travail : matinée, ou après-midi ! selon disponibilité !!

Contactez M<sup>me</sup> Oualikene : 0771 14 05 77 NS.

# BALADE DANS LE MENTIR/VRAI<sup>(16)</sup>

## Minuit, place du Marché à Cracovie

Agnieszka avait l'air absent. Il faut dire qu'avec la facon de Marek, on ne pouvait ni suivre, ni décrocher. Elle commença à traduire consciencieusement ce que Marek disait d'Adam Mickiewicz, puis devant son débit torrentiel, elle prit congé. Et, pour la seconde fois depuis notre rencontre, j'eus l'impression d'assister, et même de déchiffrer son échappée dans une autre dimension. Je ne sais si c'était une plaisanterie, mais Marek n'arrêtait pas d'interroger en boucle :

- C'est quoi un poète national ?

En effet, c'est quoi ?

S'agissant d'Adam Mickiewicz, le roi du romantisme acclimaté aux bords de la Vistule, qui a légué à la postérité l'idée nationale – et le baise-main, dit-on –, il était amusant de savoir que le soulèvement des étudiants polonais de 1968 avait eu lieu sous l'emblème d'un nationalisme dont il était l'inspirateur. Le nationalisme de Mickiewicz était anti-russe. Il s'était d'ailleurs engagé militairement à combattre l'ennemi russe sous les couleurs de la patrie polonaise. Un nationalisme plutôt étroit comme le sont tous les nationalismes. «Le patriotisme, c'est l'amour des siens. Le nationalisme, c'est la haine des autres.», disait Roman Gary.

Dès lors, rien d'étonnant à ce qu'une révolte étudiante qui revendique l'égide de Mickiewicz, se soit dressée contre le choix soviétique, suivi par le gouvernement polonais, de soutenir le camp arabe dans la guerre des Six jours en 1967 au Moyen-Orient. Pour les insurgés, ne pas être du côté d'Israël aurait été assimilé à de l'antisémitisme.

Plus tard, nous devions prendre un train pour Cracovie, un tortillard, poussif et bondé. Le compartiment le plus fréquenté était celui du restaurant ou plutôt de la gargote roulante qui sentait le grillon et l'haleine fétide des buveurs de vodka. Dans le train, Marek semblait agité. Il se cala sur le banc en bois, sa casquette rabattue sur les yeux, et s'endormit.

Je me trouvais enfin face à

Agnieszka. C'est elle qui prit l'initiative du dialogue.

- Ça vous dit quelque chose Jean Sol Partre ?

- Oui bien sûr ! répondis-je, à la fois enjoué et sur mes gardes.

Depuis que j'avais lu *L'écume des jours*, six ou sept ans auparavant, et que j'avais découvert *Le Déserteur*, j'étais un admirateur de Boris Vian. Était-ce par le besoin d'être dans le coup, ou étais-je vraiment conquis par ce monde onirique.

- J'adore Boris Vian, renchérit Agnieszka.

Cette incursion de l'univers surréaliste de Vian dans ce vieux train brinquebalant roulant sur les plaines noires de Silésie, après les tirades de Marek sur Adam Mickiewicz, m'apparut comme quelque chose de déconcertant. Avec ma légère paranoïa, je me suis demandé un instant si l'évocation de Boris Vian n'était pas une sorte de piège pour jauger mes convictions progressistes. La façon dont Agnieszka posa la question, me fixant d'un regard soudain durci, étaya mes craintes. La présence de Marek endormi ajoutait à la déstabilisation.

Bien plus tard, reconsidérant la scène, j'imaginai l'exaltation qui aurait saisi Boris Vian s'il avait su mon malaise. Il se serait, pour sûr, esclaffé devant l'ironie de la situation. Lui, le poète de Saint-Germain-des-Prés, anarchiste et pacifiste, donc défaitiste, adepte du jazz, genre décadent, devenu l'objet d'un clivage dans la Pologne communiste ! Et qui plus est dans la situation insolite d'un journaliste algérien mêlé, à son corps défendant, aux schismes dans la pensée de gauche européenne.

J'y repensai l'année où Mahmoud Zemouri avait adapté au cinéma *L'Honneur de la tribu* de Rachid Mimouni. Lors d'une rencontre avec le cinéaste au Festival de Carthage à Tunis en 1990, je lui demandai comment Mimouni avait trouvé l'adaptation. Il me répondit qu'après la projection, ce dernier n'avait fait aucun commentaire. Je croisai Mimouni à Alger, quelque temps après, et lui posai la même question. Il me fit cette réponse énigmatique :

- Disons que j'ai survécu à la projec-

tion contrairement à Boris Vian foudroyé, lui, par une crise cardiaque à la Première de *J'irai cracher sur vos tombes* de Vernon Sullivan alias Boris Vian.

J'étais presque heureux que Marek se réveille et mette fin à cette discussion. Avions-nous déjeuné ? Combien de temps avait duré le voyage ? J'ai le souvenir d'une journée passée à voir défiler des paysages noirs couverts de neige, un peu comme dans *Docteur Jivago* de Boris Pasternak.

La séquence suivante m'entraîna dans un hôtel de Cracovie. Il était plus de 23 heures. Ne parvenant pas à m'endormir, je descendis dans le hall d'entrée. J'y trouvai Marek, cigarette au bec, affalé dans un fauteuil. Nous échangeâmes dans un anglais de duty free. Je compris cependant qu'il connaissait une rue où des restaurants restaient ouverts tard dans la nuit.

En sortant de l'hôtel, nous devions traverser l'immense place du marché de Cracovie. Il était maintenant minuit et tout le silence nocturne dans lequel s'enveloppait la ville s'était comme ramassé en surplomb de cette place. Marek, habituellement si loquace, était devenu muet. Seul le crissement de nos pas sur la neige indiquait une présence humaine. Brusquement, ce silence suspendu fut ébréché par des voix portées par une brise glaciale.

Je m'arrêtai afin de m'assurer que je pouvais en croire mes oreilles. Deux voix masculines, à minuit, sous la neige de Cracovie parlaient l'Algérois. A ce moment du récit, je ne savais pas encore que cette rencontre avait quelque chose à partager avec Boris Vian dont Lee Anderson, le personnage de *J'irai cracher sur vos tombes*, séduit deux sœurs dans une conception de l'amour qui n'avait rien de romantique. On était loin alors de l'amour sublimé de Mickiewicz immortalisé par la figure diaphane de Maryla.

J'avisai deux hommes assis sur un banc, et me dirigeai vers eux. Leur étonnement de m'entendre parler algérien n'eut d'égal que le mien. Ils se figèrent. Je me présentai. Toujours sur la défensive, sans doute ne crurent-ils pas un mot de la fable du journaliste algérien



Par Arezki Metref  
arezkimetref@free.fr

en reportage à Cracovie, prenant l'air à minuit. Je reconnus à leur façon de se concerter en silence, ce fameux syndrome de la Sécurité Militaire ressenti par tout Algérien de l'époque séjournant à l'étranger. Toujours ce sentiment d'être partout fliqué ! Je dois avouer que les circonstances de la rencontre, et notre accoutrement à Marek et à moi – couvre-chef, gabardine de milicien – pouvaient prêter à équivoque. Je ne me souviens plus comment je suis parvenu à leur faire baisser la garde, mais le fait est qu'ils finirent par accepter de prendre un verre. Une heure plus tard, nous en étions aux confidences. De leur confession, je retins que ces deux amis d'enfance, natifs d'un quartier populaire de la banlieue d'Alger, avaient été séparés lorsque l'un des deux avait obtenu une bourse pour Cracovie. Au bout d'une année, le boursier invita son ami à le rejoindre. Celui-ci, venu passer quelques vacances, ne voulut plus repartir. Il loua une chambre chez l'habitant, en l'occurrence une mère et sa fille. Comme le personnage de Vian, il séduit deux membres de la même famille, ici la mère et la fille. Il eut un enfant de chacune d'elles. Lorsque je les accostai, ils cherchaient quelles solutions apporter à cet imbroglio.

- Tire-toi ! dit le boursier.

- Dans ma famille, répondit l'autre, on n'abandonne pas ses enfants.

A. M.

### POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

hlaalam@gmail.com  
@hakimlaalam



## Le langage des signes, langue nationale !

Selon des statistiques officielles, le quart de la population algérienne est hypertendue. Selon moi, les trois quarts restants ...

...n'ont jamais eu accès à un tensiomètre !

Je ne sais plus quand ça s'est produit. Enfin, je veux dire que je ne sais plus quand, exactement. Peut-être à la fin du 4<sup>e</sup> et au début du 5<sup>e</sup>. Ma mémoire flanche un peu. Tout le monde n'a pas la mémoire éternelle comme l'Autre. Par contre, je sais que ce fut un soir. Un soir de semaine. Le journaliste présentant le JT de l'ENTV a vu débarquer sur le plateau une équipe de Men In Black habillés, comme l'indique leur label, en noir, chaussés de lunettes très très noires et ruminant visiblement des idées encore plus noires. Ils invitèrent fermement le jeune présentateur à quitter le fauteuil, à céder sa place à son collègue qui s'occupait de traduire le bulletin d'info en langage pour sourds et muets. Jusque-là, le monsieur avec force gestes des mains synthétisait l'actu en médaillon, en bas de l'écran. Là, les Men In Black venaient juste d'inverser le dispositif. Désormais, écran central et caméra Une pour le langage des signes. Et médaillon pour la parole. Une fois ce réaménagement «technique opéré», on aurait pu penser que les hommes en noir allaient s'en aller, leur mission achevée. Non ! Ils rajoutèrent, en sourdine, la sourdine étant devenue entre-temps l'hymne national ayant remplacé *Kassaman* : «et ton JT, tu le fais d'une seule main ! Compris ?» Tremblant comme une feuille, une feuille de

route, bien évidemment, le nouveau présentateur principal répondit de la main gauche, d'un signe qui veut dire «Ouiiiii», montrant ainsi à ses interlocuteurs qu'il exécutait déjà leurs consignes d'une seule main. C'est donc à ce moment précis que les choses ont commencé réellement à changer au pays de la Main Unique, dans la contrée du langage des signes. Ainsi, dans les maternités des hôpitaux, les accoucheurs reçurent eux aussi comme ordre de ne plus attendre le premier cri du nouveau-né pour le déclarer officiellement venu au monde, mais de guetter le premier mouvement de l'un de ses doigts de main. A l'école, puis au lycée et enfin à l'université, le coefficient de la matière «langage des signes» passa à 10, avant celui des maths resté scotché lui à 5. Mais alors, quand devint-il totalement interdit de parler, strictement illégal de prononcer un mot, un son ? Là aussi, je ne saurais vous dire exactement, vous donner une date précise. Ce que je sais, par contre, c'est qu'à partir du décret instituant la peine de mort pour toute personne qui ne ferait pas usage de sa main pour s'exprimer et qui aurait eu le malheur de balbutier un son, nous commençâmes enfin à l'entendre un peu. A percevoir un semblant de borborygme sortant du micro-haut-parleur que l'Autre portait collé à la joue. Nos bras en sont tombés de stupéfaction. Enfin, le bras libre, bien sûr. L'autre étant occupé à applaudir. Applaudir, en langage des signes, bien évidemment. Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.